

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 434

1<sup>er</sup> mars 2010

### SOMMAIRE

Aberis .....	20790	Lavender Blue S.A. ....	20815
Acelis .....	20790	Maison Krauser Sàrl .....	20787
Ambrona S.A. ....	20830	Mécanique André WILL S.à.r.l. ....	20827
AMP Capital (International Finance No.2) SA .....	20792	Metaldyne Europe Sàrl .....	20814
Arnold Hoffmann Lux .....	20820	MetaldyneLux Sàrl .....	20804
BCR S.à r.l. ....	20788	Microcap Coordination S.à r.l. ....	20803
Bishops Avenue S.à r.l. ....	20791	MS Brico Sàrl .....	20821
Black Woods A.G. ....	20793	National Services .....	20789
Bolig Gruppen S.A. ....	20822	New Star International Property (Luxem- bourg One) S.à r.l. ....	20807
Braun Trucking GmbH .....	20788	Phi-Logos A.G. ....	20787
Bubble Partners .....	20829	PLF Europe S.A. ....	20832
City Activity S.à r.l. ....	20802	Polaris Investment S.A. ....	20832
Courage S.A. ....	20792	Polaris Investment S.A. ....	20832
Covéa Lux .....	20790	Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l. .....	20790
Edmund Frette S.à r.l. ....	20793	RIL II Hornbeams S.à r.l. ....	20791
Etablissements Klauner .....	20831	Rowitra Lux .....	20788
Forteg S.A. ....	20792	Schreinerei V. Messerich .....	20791
Fuandre S.A. ....	20786	Services Euro Loisirs Sàrl .....	20806
Grande Corniche .....	20786	SL Lux Investment S.C.A. ....	20796
hcommunications S.A. ....	20787	Technology 22 S.A. ....	20809
Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l. .....	20788	Transbalux S.A. ....	20787
International Spare Parts S.A. ....	20789	Transports Marcel Lemaire S.à.r.l. ....	20792
Isolation Benelux S.à r.l. ....	20789	Tupperware Luxembourg S.à r.l. ....	20786
JLPA Luxco S.à r.l. ....	20794	VersusMind Luxembourg .....	20824
JML Ingénieur Concept SA .....	20789	Vicaro S.A. ....	20791
Kanaka Holding S.A. ....	20793	World Wide Cash S.à r.l. ....	20802
La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l. .....	20786		

**Fuandre S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 149.291.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 18 janvier 2010*

Il ressort des résolutions prises par le Conseil d'administration de la Société en date du 18 janvier 2010 que:

- Monsieur Christoph N. KOSSMANN, né le 21 juin 1957 à Homburg (D), demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction jusqu'à l'assemblée statutaire de 2014.

Certifié sincère et conforme

POUR LA SOCIÉTÉ

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010019593/18.

(100013897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Tupperware Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 72.082.

—  
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Signature

LE GERANT

Référence de publication: 2010020276/12.

(100014539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**La Luxembourgeoise du Logement S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 7, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 76.330.

—  
Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010020304/9.

(100015024) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Grande Corniche, Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 52.824.

—  
La Convention de Domiciliation conclue en date du 1<sup>er</sup> janvier 2009 entre la Société Anonyme GRANDE CORNICHE, avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, et la Société Européenne de Banque S.A., avec Siège social au 19-21, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg B 13.859, a été dénoncée avec effet immédiat en date du 21 janvier 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Edoardo Tubia

Référence de publication: 2010019786/15.

(100014325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Maison Krauser Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9710 Clervaux, 48, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 94.338.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 26 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019916/14.

(100014693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Phi-Logos A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9755 Hupperdange, 20, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 94.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019917/14.

(100014691) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Transbalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9911 Troisvierges, 9, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 93.307.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019918/14.

(100014686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**hcommunications S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 144.239.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2010.

Henri BECK

Notaire

Référence de publication: 2010020262/12.

(100014972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**BCR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 12.500,00.**Siège social: L-1924 Luxembourg, 3, rue Emile Lavandier.  
R.C.S. Luxembourg B 142.331.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

*Pour BCR S. à r.l.*

Signature

*Gérant*

Référence de publication: 2010020472/14.

(100014864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Braun Trucking GmbH, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 17, Op d'Schleid.

R.C.S. Luxembourg B 130.609.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019930/14.

(100014840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Rowitra Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9990 Weiswampach, 1, Kiricheneck.

R.C.S. Luxembourg B 132.985.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019929/14.

(100014842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Honeywell Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 59.812.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 27 janvier 2010.

Henri BECK

*Notaire*

Référence de publication: 2010020260/12.

(100014978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Isolation Benelux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9910 Troisvierges, 1, rue de la Laiterie.

R.C.S. Luxembourg B 128.281.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Troisvierges, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019931/14.

(100014838) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**International Spare Parts S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9991 Weiswampach, 61, Gruuss-Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 65.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 22 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019928/14.

(100014665) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**JML Ingénieur Concept SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op der Schmétt.

R.C.S. Luxembourg B 80.329.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl

61, Gruuss-Strooss

L-9991 WEISWAMPACH

Signature

Référence de publication: 2010019927/14.

(100014666) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**National Services, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4831 Rodange, 105, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 150.962.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 57768 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2010020269/12.

(100015233) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

**Acelis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.  
R.C.S. Luxembourg B 117.009.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019935/14.

(100014763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Aberis, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmett.  
R.C.S. Luxembourg B 116.754.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH

Référence de publication: 2010019936/13.

(100014762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Restaurant - Bistro Nonnemillen S. à r. l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6562 Echternach, 117, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 123.876.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019932/14.

(100014836) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Covéa Lux, Société Anonyme.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.  
R.C.S. Luxembourg B 28.590.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

*Pour la société*  
Paul DECKER  
*Notaire*

Référence de publication: 2010020253/13.

(100014929) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Schreinerei V. Messerich, Société Anonyme.**

Siège social: L-9809 Hosingen, Z.A.E.R. Op der Hei.  
R.C.S. Luxembourg B 92.763.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019920/14.

(100014679) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Vicaro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9147 Erpeldange, 2A, beim Dreieck.  
R.C.S. Luxembourg B 93.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Erpeldange, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019919/14.

(100014683) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**RIL II Hornbeams S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.134.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 janvier 2010.

RIL II Hornbeams S.à r.l  
Signature

Référence de publication: 2010020454/13.

(100015196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Bishops Avenue S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 8.995,98.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 130.135.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, 28 janvier 2010.

Bishops Avenue S.à r.l  
Signature

Référence de publication: 2010020455/13.

(100015190) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Courage S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9764 Marnach, 21, Marbuergerstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 116.551.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019937/14.

(100014761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Forteg S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-9753 Heinerscheid, 10, Kierchestrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 120.448.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, le 25 janvier 2010.

FIDUNORD Sàrl  
61, Gruuss-Strooss  
L-9991 WEISWAMPACH  
Signature

Référence de publication: 2010019934/14.

(100014765) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**Transports Marcel Lemaire S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9942 Basbellain, Maison 25.  
R.C.S. Luxembourg B 120.592.

Le Bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010019907/10.

(100014705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**AMP Capital (International Finance No.2) SA, Société Anonyme.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.  
R.C.S. Luxembourg B 146.277.

**EXTRAIT**

En date du 25 janvier 2010, les associés ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de M. Bart Zech, en tant qu'administrateur, est acceptée avec effet au 12 janvier 2010;
- Monsieur Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès à L-2636 Luxembourg, est élu nouvel administrateur de la société avec effet au 12 janvier 2010 et ce, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2015.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Pour extrait conforme  
Marjoleine van Oort  
Administrateur

Référence de publication: 2010019831/16.

(100014175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---



**Edmund Frette S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.031.000,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 119.472.

—  
EXTRAIT

Il ressort des décisions des gérants du 26 mai 2009 que:

Est nommé réviseur d'entreprises pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A., 16, Allée Marconi, L-2012 Luxembourg.

Luxembourg, le 28 janvier 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2010019835/14.

(100014255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Kanaka Holding S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 35.535.

—  
CLÔTURE DE LIQUIDATION

*Extrait des résolutions prises à L'Assemblée Générale Extraordinaire du 21 décembre 2009*

1. La liquidation de la société KANAKA HOLDING S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée au liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Les livres et documents sociaux sont déposés au 412F, route d'Esch, Luxembourg, (L-2086) et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Extrait certifié sincère et conforme

MERLIS S.à.r.l.

*Le Liquidateur*

Signatures

Référence de publication: 2010019776/17.

(100013876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Black Woods A.G., Société Anonyme.**

Siège social: L-9944 Beiler, 26, Duarrefstrooss.  
R.C.S. Luxembourg B 149.636.

—  
*Auszug aus dem Protokoll der Außerordentlichen Generalversammlung vom 7. Dezember 2009*

Es wurde wie folgt entschieden:

- Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 19. November 2009, den Rücktritt von Herrn Erwin SCHRÖDER, expert-comptable, mit beruflicher Anschrift in L-9991 Weiswampach, Gruuss-Strooss 61, von seinem Mandat als einziges Verwaltungsratsmitglied anzunehmen.

- Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 19. November 2009, Herrn Arno BREPOLS, Kaufmann, geboren am 26. April 1960 in Bardenberg (D), wohnhaft in D-52134 Herzogenrath, Klosterratherstraße 16, zum einzigen Verwaltungsratsmitglied zu ernennen.

Das Mandat des einzigen Verwalters endet mit Ablauf der Ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2015.

- Die Generalversammlung beschließt, mit Wirkung zum 19. November 2009, den Sitz der Gesellschaft von L-9944 Beiler, Duarrefstrooss 39, nach L-9944 Beiler, Duarrefstrooss 26 zu verlegen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Weiswampach, den 15. Januar 2010.

*Für BLACK WOODS A.G., Aktiengesellschaft*

FIDUNORD S.à r.l.

Unterschrift

Référence de publication: 2010019954/23.

(100014931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2010.

---

**JLPA Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 143.958.

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of the month of December, before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

PEP Europe L.P., a limited partnership with registered address at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Island, registered under number 30707, acting through its general partner PEP Europe GP Limited with registered address at PO Box 309, Uglund House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman, represented by Me Toïnon Hoss, maître en droit, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy dated 22 December 2009, (such proxy to be registered together with the present deed) (the "Sole Shareholder") being the Sole Shareholder of and holding all twelve thousand five hundred (12,500) class A shares, five thousand (5,000) class B shares, five thousand (5,000) class C shares, five thousand (5,000) class D shares and five thousand (5,000) class E shares in issue in JLPA LUXCO S.à r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, incorporated on 18 December 2008 by deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 212 of 30 January 2009.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

1. The Sole Shareholder holds all the shares in issue in the Company, so that decisions can validly be taken on the items of the agenda.

2. The items on which resolutions are to be passed are as follows:

*Agenda*

- Approval of the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class E Shares at the Cancellation Value Per Share (being the Total Cancellation Amount divided by the number of Class E Shares) pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class E Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company; acknowledgement of the Available Amount of two million eight hundred and sixty thousand two hundred and eleven Euro and seventy-five cents (€ 2,860,211.75) and determination and approval of the Total Cancellation Amount of two million eight hundred and sixty thousand two hundred and eleven Euro and seventy-five cents (€ 2,860,211.75); acceptance of the repurchase of all Class E Shares by the Sole Shareholder; cancellation of all outstanding Class E Shares so repurchased and consequential reduction of the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€ 5,000); approval of the payment in cash, in kind or by way of set off of the Cancellation Value Per Share of five hundred seventy-two Euro and four cents (€ 572.04) to the Sole Shareholder in kind as determined by the board;

- Consequential amendment of article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company, and amendment of the Articles in order to delete all references to "Class E".

The Sole Shareholder of the Company adopted the following resolutions:

*Sole resolution*

The Sole Shareholder resolved to approve the repurchase of all five thousand (5,000) outstanding Class E Shares at the Cancellation Value Per Share pursuant to the articles of incorporation of the Company in order to proceed to the cancellation of all Class E Shares in issue and hence the liquidation of an entire class of shares of the Company. The Sole Shareholder approved the Total Available Amount of two million eight hundred and sixty thousand two hundred and eleven Euro and seventy-five cents (€ 2,860,211.75).

The Sole Shareholder resolved to approve the Total Cancellation Amount set at two million eight hundred and sixty thousand two hundred and eleven Euro and seventy-five cents (€ 2,860,211.75) and the Cancellation Value Per Share of five hundred and seventy-two Euro and four cents (€ 572.04) and payment thereof in cash, in kind or by way of set off to the Sole Shareholder as determined by the board of managers.

The Sole Shareholder confirmed its acceptance of the repurchase of all Class E Shares at the Total Cancellation Amount.

Thereupon the Sole Shareholder resolved to cancel all five thousand (5,000) Class E Shares repurchased and to reduce the issued share capital of the Company by an amount of five thousand Euro (€ 5,000) from its current amount of twenty-two thousand five hundred Euro (€ 32,500) to twenty-seven thousand five hundred Euro (€ 27,500).

The Sole Shareholder resolved to amend article 5.1 of the Articles so as to provide for the new issued share capital amount of the Company as set forth below and to further amend the Articles in order to delete all references to "Class E".

" 5.1. The issued share capital of the Company is set at twenty-seven thousand five hundred euro (€ 27,500) divided into a total of twenty-seven thousand five hundred (27,500) Shares of Class A, Class B, Class C and Class D as follows, twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares,

five thousand (5,000) Class B Shares,  
 five thousand (5,000) Class C Shares, and  
 five thousand (5,000) Class D Shares,  
 each Share with a nominal value of one euro (€ 1) and with such rights and obligations as set out in the present Articles of Incorporation."

*Estimated costs*

The aggregate amount of costs, remunerations or expenses which shall be charged to the Company by reason of this deed, are estimated at approximately three thousand euro.

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing person, the English text shall prevail in case of any discrepancy between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by its name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mil neuf, le vingt-troisième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

PEP Europe LP, une limited partnership ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman Island, enregistrée sous le numéro 30707, agissant par son general partner PEP Europe GP Limited ayant son siège social à PO Box 309, Ugland House, Grand Cayman KY1-1104 Cayman, représentée par Maître Toinon Hoss, maître en droit, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 22 décembre 2009 (laquelle procuration sera enregistrée avec le présent acte) (l'"Associé Unique") étant l'Associé Unique détenant toutes les douze mille cinq cent (12.500) parts sociales de classe A, cinq mille (5.000) parts sociales de classe B, cinq mille (5.000) parts sociales de classe C, cinq mille (5.000) parts sociales de classe D et cinq mille (5.000) parts sociales de classe E émises dans JLP Luxco S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 31, Grand Rue, L-1661 Luxembourg, constituée le 18 décembre 2008 suivant acte reçu de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 212 du 30 janvier 2009.

La partie comparante a déclaré et requis le notaire d'acter ce qui suit:

1. L'Associé Unique détient toutes les actions émises dans la Société de sorte que des décisions peuvent valablement être prises sur tous les points portés à l'ordre du jour.

2. Les points sur lesquels les résolutions doivent être prises sont les suivants:

*Ordre du Jour*

- Approbation du rachat de toutes des cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe E émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale (soit le Montant Total d'Annulation divisé par le nombre de Parts Sociales de Classe E) conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe E émises et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société; reconnaissance du Montant Disponible de deux millions huit cent soixante mille deux cent onze Euros et soixante-quinze centimes (2.860.211,75 €) et détermination et approbation du Montant Total d'Annulation de deux millions huit cent soixante mille deux cent onze Euros et soixante-quinze centimes (2.860.211,75 €); acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe E par l'Associé Unique; annulation de toutes les Parts Sociales de Classe E émises ainsi rachetées et diminution subséquente du capital social émis de la Société pour un montant total de cinq mille Euros (5.000 €); approbation du paiement de la Valeur d'Annulation par Part Sociale de cinq cent soixante-douze Euros et quatre centimes (572,04) à l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel qu'il a été déterminé par le conseil de gérance,"

- Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société, et modification des Statuts afin de supprimer toute référence à la "Classe E".

L'Associé Unique de la Société a adopté la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'Associé Unique a décidé d'approuver le rachat de toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe E émises à la Valeur d'Annulation par Part Sociale conformément aux statuts de la Société afin de procéder à l'annulation de toutes les Parts Sociales de Classe E émises, et donc à la liquidation de toute une classe de parts sociales de la Société.

L'Associé Unique a décidé d'approuver le Montant Total d'Annulation s'élevant à deux millions huit cent soixante mille deux cent onze Euros et soixante-quinze centimes (2.860.211,75 €) et la Valeur d'Annulation par Part Sociale de cinq

cent soixante-douze Euros et quatre centimes (572,04 €) et paiement y relatif par l'Associé Unique en numéraire, en nature ou par compensation tel que déterminé par le conseil de gérance.

L'Associé Unique a confirmé son acceptation du rachat de toutes les Parts Sociales de Classe E au Montant Total d'Annulation.

Sur ce, l'Associé Unique a décidé d'annuler toutes les cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe E rachetées et de réduire le capital social émis de la Société d'un montant de cinq mille Euros (€ 5.000) le portant ainsi de son montant actuel de trente-deux mille cinq cents Euros (32.500 €) à vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 27.500).

L'Associé Unique a décidé de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de pourvoir au nouveau montant du capital social émis de la Société tel que fixé ci-après, et de modifier en outre les Statuts afin de supprimer toute référence à "Classe E".

" **5.1.** Le capital social émis de la Société est fixé à vingt-sept mille cinq cents Euros (€ 27.500) divisé en un total de vingt-sept mille cinq cents (27.500) Parts Sociales de Classe A, Classe B, Classe C et Classe D comme suit:

douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A,

cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe B,

cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe C, et

cinq mille (5.000) Parts Sociales de Classe D,

chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1) et les droits et obligations tels que mentionnés dans les présents Statuts".

#### *Evaluation des frais*

Le montant des frais, rémunérations et charges, incombant à la Société en raison du présent acte est estimé approximativement à la somme de trois mille euros.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la partie comparante en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Lecture du présent document a été faite à la comparante qui est connue du notaire par ses nom, prénoms, états civil et domicile, et ladite personne a signé avec nous, notaire, le présent acte.

Signé: T. HOSS et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/233. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

*Le Receveur (signé): C. FRISING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018550/147.

(100013027) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

#### **SL Lux Investment S.C.A., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 147.389.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December,  
Before Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg,

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of the société en commandité par actions SL Lux Investment S.C.A. (the "Company") having its registered office in L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, incorporated by deed of the undersigned notary on 27th July, 2009, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, of 24th August, 2009, number C-1629.

The meeting was presided over by Mrs Christelle Rétif, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Mrs Stéphanie Damien, licenciée en droit, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs Carole Winandy, maître en droit, professionally residing in Luxembourg.

The chairman declared and requested the notary to state that:

I. The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on the attendance list, signed by the chairman, the secretary, the scrutineer and the undersigned notary.

This list as well as the proxies signed ne varietur will be annexed to this document to be filed with the registration authorities.

II. It appears from the attendance list that the entire corporate capital is represented at the present meeting and that the shareholders declare themselves duly informed of the agenda so that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda set out below:

1. Increase of the issued share capital of the Company by an amount of two million three hundred thousand Euro (€2,300,000) from currently one hundred twenty-five thousand and one Euro (€125,001) to two million four hundred twenty-five thousand and one Euro (€2,425,001) by the creation and issue to existing ordinary shareholders of two million three hundred thousand (2,300,000) ordinary shares, at an issue price per ordinary share of one Euro (€1.00.-).

2. Creation of an authorised share capital of the Company of additional two hundred seventy million Euro (€270,000,000) consisting of additional two hundred seventy million (270,000,000) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per ordinary share; and acknowledgement and approval of the report by SL Lux S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of ordinary shares.

3. Amendment of article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

**" Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of two million four hundred twenty-five thousand and one Euro (€2,425,001) divided into two million four hundred twenty-five thousand (2,425,000) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred seventy million Euro (€270,000,000) consisting of additional two hundred seventy million (270,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Any authorised but unissued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Mémorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.

The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

After the foregoing has been approved the meeting unanimously took the following resolution:

*First resolution*

The meeting resolved to increase the issued share capital of the Company by an amount of two million three hundred thousand Euro (€2,300,000) from currently one hundred twenty-five thousand and one Euro (€125,001) to two million four hundred twenty-five thousand and one Euro (€2,425,001) by the issue of two million three hundred thousand (2,300,000) ordinary shares, each having a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Each of the two million three hundred thousand (2,300,000) new ordinary shares has been subscribed at an issue price of one Euro (€1.00.-).

The two million three hundred thousand (2,300,000) new ordinary shares have been subscribed and paid in cash by the following subscribers in the proportion as mentioned below pursuant to subscription forms which having been signed by all the appearing persons and the undersigned notary, shall remain annexed to this document to be filed with the registration authorities:

Name of subscriber	Subscription of ordinary shares	Subscription price (€)
BC European Capital VIII-1 . . . . .	167,901.00	167,901.00
BC European Capital VIII-2 . . . . .	169,074.00	169,074.00
BC European Capital VIII-3 . . . . .	173,572.00	173,572.00
BC European Capital VIII-4 . . . . .	222,930.00	222,930.00
BC European Capital VIII-5 . . . . .	222,930.00	222,930.00
BC European Capital VIII-6 . . . . .	220,973.00	220,973.00

BC European Capital VIII-7 . . . . .	220,973.00	220,973.00
BC European Capital VIII-8 . . . . .	219,213.00	219,213.00
BC European Capital VIII-9 . . . . .	220,973.00	220,973.00
BC European Capital VIII-10 . . . . .	218,236.00	218,236.00
BC European Capital VIII-11 . . . . .	131,830.00	131,830.00
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG . . . . .	35,199.00	35,199.00
BC European Capital VIII-14 . . . . .	39,149.00	39,149.00
BC European Capital VIII-15 . . . . .	3,129.00	3,129.00
BC European Capital VIII-16 . . . . .	19,555.00	19,555.00
BC European Capital VIII-17 . . . . .	1,173.00	1,173.00
BC European Capital VIII-18 . . . . .	78.00	78.00
BC European Capital VIII-19 . . . . .	1,212.00	1,212.00
BC European Capital VIII-20 . . . . .	1,134.00	1,134.00
BC European Capital VIII-21 . . . . .	508.00	508.00
BC European Capital VIII-22 . . . . .	587.00	587.00
BC European Capital VIII-23 . . . . .	391.00	391.00
BC European Capital VIII-24 . . . . .	11.00	11.00
BC European Capital VIII-25 . . . . .	391.00	391.00
BC European Capital VIII-26 . . . . .	6,258.00	6,258.00
BC European Capital VIII-27 . . . . .	352.00	352.00
BC European Capital VIII-28 . . . . .	196.00	196.00
BC European Capital VIII-29 . . . . .	196.00	196.00
BC European Capital VIII-30 . . . . .	196.00	196.00
BC European Capital VIII-31 . . . . .	78.00	78.00
BC European Capital VIII-32 . . . . .	117.00	117.00
BC European Capital VIII-33 . . . . .	39.00	39.00
BC European Capital VIII-34 . . . . .	39.00	39.00
BC European Capital VIII-35SC . . . . .	1,173.00	1,173.00
BC European Capital VIII-36SC . . . . .	78.00	78.00
BC European Capital VIII-37SC . . . . .	78.00	78.00
BC European Capital VIII-38SC . . . . .	39.00	39.00
BC European Capital VIII-39SC . . . . .	39.00	39.00
TOTAL . . . . .	<u>2,300,000.00</u>	<u>€2,300,000.00</u>

The subscribers are represented by

prenamed, by virtue of the aforementioned proxies.

Evidence of such payments for the new ordinary shares has been given to the undersigned notary.

#### *Second resolution*

The meeting resolved to create an authorised share capital of the Company of additional two hundred seventy million Euro (€270,000,000) consisting of additional two hundred seventy million (270,000,000) ordinary shares, with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per class A ordinary share.

The meeting resolved to acknowledge and approve the report by SL Lux S.A., the sole manager of the Company, made in accordance with article 32-3 (5) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies concerning the price, if any, at which the ordinary shares of the Company may be issued if issued against a consideration in cash to the extent such issues are being made without reserving any preferential subscription rights of the existing holders of ordinary shares.

#### *Third resolution*

The meeting resolved to amend article 5 of the articles of incorporation of the Company, so as to read as follows:

#### **" Art. 5. Corporate Capital**

5.1. The Company has an issued and subscribed fully-paid-up capital of two million four hundred twenty-five thousand and one Euro (€2,425,001) divided into two million four hundred twenty-five thousand (2,425,000) Ordinary Shares and one (1) Unlimited Share, all with a nominal value of one Euro (€1.00.-) per Share.

The issued and subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the Shareholders adopted in the manner required for the amendment of these Articles.



5.2. The authorised capital of the Company is fixed at additional two hundred seventy million Euro (€270,000,000) consisting of additional two hundred seventy million (270,000,000) Ordinary Shares, each with a nominal value of one Euro (€1.00.-).

Any authorised but unissued Ordinary Shares shall lapse five (5) years after publication in the Memorial of the notarial deed recording the Shareholders' resolution on the authorised capital.

The Gérant or delegate(s) duly appointed by the Gérant may from time to time issue Ordinary Shares out of the authorised share capital at such times and on such terms and conditions, including issue price, as the Gérant or its delegate (s) may in its or their discretion resolve.

The Gérant is authorised in accordance with Article 32-3 (5) of the Law to withdraw or restrict such subscription rights. The preferential right to subscribe, if not waived, withdrawn or restricted as aforesaid, may be exercised within a period determined by the Gérant, which may not be less than thirty (30) days from the date of the subscription period, which shall be notified by registered letter. The preferential right to subscribe shall be transferable throughout the subscription period among Ordinary Shareholders.

A capital increase within the limits of the authorised capital shall be recorded by a notarial deed, at the request of the Gérant or its delegate(s) against presentation of the documents establishing the subscription and payments."

There being no further business on the agenda the meeting was closed.

#### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately EUR 1,900.-

There being no further business on the Agenda, the Meeting was thereupon closed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, Christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction française de ce qui précède**

L'an deux mille neuf, le vingt-deuxième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en commandite par actions SL Lux Investment S.C.A. (la «Société»), ayant son siège social à L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve, constituée suivant acte passé devant le notaire soussigné le 27 juillet 2009, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 24 août 2009, numéro C-1629.

L'assemblée est présidée par Madame Christelle Rétif, employée privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Stéphanie Damien, licenciée en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme scrutateur Madame Carole Winandy, maître en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La présidente déclare et demande au notaire d'acter que:

I. Les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions détenues par chacun d'eux figurent sur la liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant.

Cette liste ainsi que les procurations signées ne varietur seront annexées au présent acte, pour être soumises aux formalités de l'enregistrement

II. Il ressort de la liste de présence que les actions représentant l'ensemble du capital social sont représentées à cette assemblée et que les actionnaires déclarent être dûment informés de l'ordre du jour de sorte que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points figurant à l'ordre du jour décrit ci-après:

1. Augmentation du capital social émis de la Société d'un montant de deux millions trois cent mille Euro (€2.300.000) d'actuellement cent vingt-cinq mille et un Euro (€ 125.001) à deux millions quatre cent vingt-cinq mille et un Euro (€2.425.001) par la création et l'émission aux actionnaires ordinaires existants de deux millions trois cent mille (2.300.000) actions ordinaires, à un prix d'émission par action ordinaire d'un Euro (€ 1,00.-).

2. Création d'un capital autorisé de la Société de deux cent soixante-dix millions d'Euro (€270.000.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante-dix millions (270.000.000) d'actions ordinaires supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action ordinaire; et reconnaissance et approbation du rapport fait par SL Lux S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3(5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de la Société pourront être émises, si émises en

contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires existants.

3. Modification de l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

**«Art. 5. Capital Social**

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de deux millions quatre cent vingt-cinq mille et un Euro (€2.425.001) divisé en deux millions quatre cent vingt-cinq mille (2.425.000) Actions Ordinaires et une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante-dix millions d'Euro (€270.000.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante-dix millions (270.000.000) Actions Ordinaires supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, ou s'il n'est pas supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.»

Ayant approuvé ce qui précède, l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée a décidé d'augmenter le capital social émis de la Société d'un montant de deux millions trois cent mille Euro (€2.300.000) d'actuellement cent vingt-cinq mille et un Euro (€ 125.001) à deux millions quatre cent vingt-cinq mille et un Euro (€2.425.001) par l'émission de deux millions trois cent mille (2.300.000) actions ordinaires, chacune de ces actions ordinaires ayant une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-).

Chacune des deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles actions ordinaires a été souscrite à un prix d'émission d'un Euro (€ 1,00.-).

Les deux millions trois cent mille (2.300.000) nouvelles actions ordinaires ont été souscrites et payées en espèces par les souscripteurs et dans les proportions indiquées ci-dessous, conformément aux bulletins de souscription qui ont été signés par toutes les personnes comparantes et par le notaire instrumentant et qui resteront annexés au présent acte pour être soumis, avec lui, aux formalités d'enregistrement:

Nom du souscripteur	Souscription d'actions or- dinaires	Prix de souscription (€)
BC European Capital VIII-1 . . . . .	167 901,00	167 901,00
BC European Capital VIII-2 . . . . .	169 074,00	169 074,00
BC European Capital VIII-3 . . . . .	173 572,00	173 572,00
BC European Capital VIII-4 . . . . .	222 930,00	222 930,00
BC European Capital VIII-5 . . . . .	222 930,00	222 930,00
BC European Capital VIII-6 . . . . .	220 973,00	220 973,00
BC European Capital VIII-7 . . . . .	220 973,00	220 973,00
BC European Capital VIII-8 . . . . .	219 213,00	219 213,00
BC European Capital VIII-9 . . . . .	220 973,00	220 973,00
BC European Capital VIII-10 . . . . .	218 236,00	218 236,00
BC European Capital VIII-11 . . . . .	131 830,00	131 830,00
Blue Capital Equity IV GmbH & Co. KG . . . . .	35 199,00	35 199,00
BC European Capital VIII-14 . . . . .	39 149,00	39 149,00
BC European Capital VIII-15 . . . . .	3 129,00	3 129,00
BC European Capital VIII-16 . . . . .	19 555,00	19 555,00
BC European Capital VIII-17 . . . . .	1 173,00	1 173,00
BC European Capital VIII-18 . . . . .	78,00	78,00



BC European Capital VIII-19 . . . . .	1 212,00	1 212,00
BC European Capital VIII-20 . . . . .	1 134,00	1 134,00
BC European Capital VIII-21 . . . . .	508,00	508,00
BC European Capital VIII-22 . . . . .	587,00	587,00
BC European Capital VIII-23 . . . . .	391,00	391,00
BC European Capital VIII-24 . . . . .	11,00	11,00
BC European Capital VIII-25 . . . . .	391,00	391,00
BC European Capital VIII-26 . . . . .	6 258,00	6 258,00
BC European Capital VIII-27 . . . . .	352,00	352,00
BC European Capital VIII-28 . . . . .	196,00	196,00
BC European Capital VIII-29 . . . . .	196,00	196,00
BC European Capital VIII-30 . . . . .	196,00	196,00
BC European Capital VIII-31 . . . . .	78,00	78,00
BC European Capital VIII-32 . . . . .	117,00	117,00
BC European Capital VIII-33 . . . . .	39,00	39,00
BC European Capital VIII-34 . . . . .	39,00	39,00
BC European Capital VIII-35SC . . . . .	1 173,00	1 173,00
BC European Capital VIII-36SC . . . . .	78,00	78,00
BC European Capital VIII-37SC . . . . .	78,00	78,00
BC European Capital VIII-38SC . . . . .	39,00	39,00
BC European Capital VIII-39SC . . . . .	39,00	39,00
TOTAL . . . . .	<u>2.300.000,00</u>	<u>€2.300.000, 00</u>

Les souscripteurs sont représentés par

prénommée, en vertu des procurations dont mention ci-avant.

La preuve de ces paiements pour les nouvelles actions ordinaires a été fournie au notaire instrumentant.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée a décidé de créer un capital autorisé de la Société de deux cent soixante-dix millions d'Euro (€270.000.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante-dix millions (270.000.000) actions ordinaires supplémentaires, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par action ordinaire.

L'assemblée a décidé de reconnaître et d'approuver le rapport fait par SL Lux S.A., le gérant unique de la Société, rédigé conformément à l'article 32-3 (5) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, sur le prix, s'il est fixé, auquel les actions ordinaires de la Société pourront être émises, si émises en contrepartie d'espèces, dans la mesure où ces émissions sont faites sans être soumises au droit de souscription préférentielle des porteurs d'actions ordinaires de classe A existants.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société de la manière suivante:

##### **«Art. 5. Capital Social**

5.1. La Société a un capital émis et souscrit, entièrement libéré, de deux millions quatre cent vingt-cinq mille et un Euro (€2.425.001) divisé en deux millions quatre cent vingt-cinq mille (2.425.000) Actions Ordinaires et une (1) Action Illimitée, d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00.-) par Action.

Le capital émis et souscrit par la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des Actionnaires adoptée de la manière requise pour les amendements de ces Statuts.

5.2. Le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent soixante-dix millions d'Euro (€270.000.000) supplémentaires consistant en deux cent soixante-dix millions (270.000.000) Actions Ordinaires supplémentaires, chacune d'une valeur nominale d'un Euro (€ 1,00) par action.

Toutes les Actions Ordinaires autorisées mais non émises expirent cinq (5) ans après la publication au Mémorial de l'acte notarié constatant la résolution des Actionnaires sur le capital autorisé.

Le Gérant ou le(s) délégué(s) dûment nommé(s) par le Gérant, peut émettre de temps en temps des Actions Ordinaires à partir de ce capital autorisé, aux moments, et selon les termes et conditions, y compris le prix d'émission, que le Gérant ou son (ses) délégué(s) pourra (pourront) décider de manière discrétionnaire.

Le Gérant est autorisé, en accord avec l'article 32-3 (5) de la Loi, à supprimer ou limiter ces droits de souscription préférentielle. Le droit préférentiel à souscrire, s'il n'y est pas renoncé, supprimé ou limité comme indiqué ci-dessus, peut être exercé pendant une période déterminée par le Gérant, qui ne peut être inférieure à trente (30) jours à partir de la date d'ouverture de la période de souscription, qui doit être notifiée par lettre recommandée. Le droit de souscription préférentielle est transférable pendant toute la période de souscription entre Actionnaires Ordinaires.

Une augmentation de capital dans les limites du capital autorisé doit être enregistrée par acte notarié, à la demande du Gérant ou de son (ses) délégué(s) contre présentation des documents établissant la souscription et le paiement.»

Tous les points à l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à EUR 1.900,-

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

A la demande des comparants le notaire, qui parle et comprend l'anglais, a établi le présent acte en anglais suivi d'une version française. Sur demande des comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. RÉTIF, S.DAMIEN, C. WINANDY et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/212. Reçu soixante-quinze euros (75€).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018538/315.

(100012561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**City Activity S.à r.l., Société à responsabilité limitée,  
(anc. World Wide Cash S.à r.l.).**

Siège social: L-1616 Luxembourg, 26, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 115.605.

L'an deux mille dix, le dix-huit janvier.

Pardevant Nous Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

**ONT COMPARU:**

1) Monsieur Eyal GRUMBERG, avocat à la Cour, né à Jérusalem (Israël), le 23 octobre 1967, demeurant à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

2) Monsieur Alexandre GRUMBERG, retraité, né à Bucarest (Roumanie), le 1<sup>er</sup> avril 1944, demeurant à L-8266 Mamer, 25 rue des Thermes Romains.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Que la société à responsabilité limitée "WORLD WIDE CASH S.à r.l.", établie et ayant son siège social L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 115605, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 4 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1218 du 22 juin 2006.

- Que le comparant sub 1) est le seul et unique associé actuel de la Société et que et les comparants se sont réunis et ont pris à l'unanimité, sur ordre du jour conforme, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Monsieur Eyal GRUMBERG, préqualifié, cède par les présentes ses cent (100) parts sociales qu'il détient dans la Société à Monsieur Alexandre GRUMBERG, préqualifié.

Sur ce Monsieur Alexandre GRUMBERG, préqualifié, est intervenu aux présentes, et, après avoir pris connaissance de ce qui précède, déclare accepter la cession des parts sociales ci-avant.

Ladite cession prend effet à partir de ce jour.

Les parts sociales cédées ne sont représentées par aucun titre. Le cessionnaire est propriétaire des parts cédées dès ce jour, en a la jouissance et est subrogé dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées à partir de ce jour.

Le cédant reconnaît dès ce jour ne plus avoir de droits, droit de propriété ou quelconque intérêt dans les parts sociales cédées.

*Prix*

Le cédant et le cessionnaire déclarent que la présente cession a eu lieu pour et moyennant le prix d'un euro (1,- EUR), laquelle somme le cédant reconnaît et déclare avoir reçu du cessionnaire dès avant la passation des présentes et hors la présence du notaire, ce dont quittance et titre par le cédant.

### Acceptation

Monsieur Alexandre GRUMBERG, agissant en sa qualité de gérant, accepte la cession de parts sociales pré-mentionnée conformément à l'article 1690 du Code Civil, respectivement à l'article 190 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la tient pour valablement signifiée à la Société.

### Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec ce qui précède, le dorénavant nouvel associé unique de modifier l'article 6 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales."

### Troisième résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social à L-2560 Luxembourg, 26, place de la Gare.

### Quatrième résolution

L'associé unique décide de changer la dénomination sociale en "CITY ACTIVITY S.à r.l." et de modifier subséquemment l'article 2 afin de lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société prend la dénomination de "CITY ACTIVITY S.à r.l." "

### Cinquième résolution

L'associé unique décide de modifier l'objet social et de donner en conséquence à l'article 3 des statuts la teneur suivante:

" **Art. 3.** La société a pour objet, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, la location de véhicules, utilitaires et de tourisme avec ou sans chauffeur, le négoce, l'import-export de véhicules.

La société a encore pour objet l'exploitation d'une salle de fitness et de bien-être avec appareils de musculation et toute autre installation en rapport avec le fitness et la détente, d'un sauna, d'un hammam, les prestations de massage, la prestation de services entrant dans le domaine du "personal trainer" ainsi que l'organisation de stages et de cours de fitness à l'intérieur et en dehors des locaux prévus à cet effet et le commerce d'articles et vêtements de sport et l'exploitation d'un débit de boissons à destination de la clientèle.

Dans le cadre de son activité, la société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La société pourra créer des filiales et succursales dans tout le Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement."

### Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à neuf cents euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états civils et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: GRUMBERG - GRUMBERG - J. SECKLER

Enregistré à Grevenmacher, le 22 janvier 2010. Relation GRE/2010/282. Reçu soixante-quinze euros 75€.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018556/78.

(100012975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

### **Microcap Coordination S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 123.583.

Im Jahre zweitausendneun, am zweiundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Hellinckx mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

## IST ERSCIENEN:

Feri Institutional Advisors GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, gegründet nach deutschem Recht, mit Sitz in D-61348 Bad Homburg, Haus am Park, Rathausplatz 8-10, und alleiniger Gesellschafter der Microcap Coordination S.à r.l., mit Sitz in 50, Avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxemburg, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 123583, gegründet gemäß notarieller Urkunde vom 21. Dezember 2006, welche am 19. Februar 2007 im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations („Memorial“) veröffentlicht wurde (die „Gesellschaft“),

hier vertreten durch Francis Kass, Rechtsanwalt, berufsansässig in Luxemburg, auf Grund einer Vollmacht erteilt in Bad Homburg am 18. Dezember 2009 (der „Vollmachtnehmer“).

Diese Vollmacht bleibt nach Unterzeichnung ne varietur durch den Vollmachtnehmer und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben registriert zu werden.

In ihrer oben beschriebenen Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin ersucht die erschienene Partei den unterzeichneten Notar, die folgenden Beschlüsse zu beurkunden:

*Erster Beschluss*

Die erschienene Partei beschließt, nach Kenntnisnahme des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft und dem Bericht des Wirtschaftsprüfers der Gesellschaft, die Verschmelzung der Gesellschaft mit der Luxemburger Verwaltungsgesellschaft Institutional Trust Management Company S.à r.l., mit Sitz in 18, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, wie in dem am 20. November 2009 im Mémorial veröffentlichten Verschmelzungsplan beschrieben, zu genehmigen.

Der Bericht des Wirtschaftsprüfers und eine Kopie des Verschmelzungsberichtes des Geschäftsführerrates der Gesellschaft bleiben vorliegender Urkunde beigefügt.

*Zweiter Beschluss*

Die erschienene Partei beschließt, das Verschmelzungsdatum auf den 22. Dezember 2009 festzulegen.

*Dritter Beschluss*

Die erschienene Partei beschließt, den Übergang sämtlicher Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft auf die Institutional Trust Management Company S.à r.l. mit Wirkung zu vorbenanntem Verschmelzungsdatum zu genehmigen.

*Vierter Beschluss*

Die erschienene Partei beschließt, die Auflösung der Gesellschaft und Annullierung ihrer Gesellschaftsanteile als notwendige Konsequenz der Verschmelzung zu genehmigen.

*Feststellung*

Der unterzeichnete Notar bestätigt hiermit den Bestand und die Rechtswirksamkeit der Urkunden und Formalitäten im Zusammenhang mit den fusionierenden Parteien nach den Bestimmungen von Artikel 271 (2) des Gesetzes vom 10. August 1915 und des Verschmelzungsplanes.

Worüber Urkunde aufgenommen wurde zu Luxemburg am Datum wie Eingangs erwähnt.

Nach Verlesung und Erklärung des Vorstehenden an den Vollmachtnehmer als Erschienenen, der dem Notar nach Namen, Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat der Vollmachtnehmer mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Kass und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/208. Reçu soixante-quinze euros (75,- EUR).

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG - Der Gesellschaft auf Begehrt erteilt.

Luxemburg, den 26. Januar 2010.

Référence de publication: 2010018562/51.

(100012672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**MetaldyneLux Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 27.100.075,00.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 68.106.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Metaldyne LLC, a limited liability company incorporated and existing under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 18 December 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of MetaldyneLux S.à r.l. (formerly Masco TechLux S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 68106, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, on 29 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 230, on 2 April 1999 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first day of January of each year and to end on the last day of December of the same year.

The financial year having started on first April 2009 will end on thirty-first December 2009.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, articles 13 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 13.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

Metaldyne LLC, une limited liability company constituée et existante sous les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au 1209 Orange Street, Wilmington, Delaware 19801 (l'"Associé Unique"),

dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 18 décembre 2009.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé unique de MetaldyneLux S.à r.l. (anciennement Masco TechLux S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 68106, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, publiée le 2 avril 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2300 (la "Société").

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

L'année sociale ayant commencé le premier avril 2009 se terminera le trente et un décembre 2009.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/221. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018561/79.

(100012892) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

### **Services Euro Loisirs Sarl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg B 150.879.

#### — STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

David-Alexandre KIENER, gérant de sociétés, demeurant à F-67590 Wintershouse (France), 1, impasse des Aulnes, associé unique de la société à responsabilité limitée SERVICES EURO LOISIRS, avec siège social à F-67160 Wissembourg (France), 38, rue de la Pépinière, inscrite au Registre des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 394 610 703, constituée suivant acte de Maître RITTER, notaire, de résidence à Woerth (France) en date du 19 mars 1993, enregistré à la R.P. Haguenau Nord le 2 avril 1993, Bord 102/41, extrait n°749, volume 6, folio 5, numéro 10 2, publiée dans "L'Est Agricole et Viticole" en date du 30 avril 1993.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de F-67160 Wissembourg (France), 38, rue de la Pépinière, à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise pour la société. Le transfert du siège au Grand-Duché de Luxembourg a été approuvé lors d'une décision de l'associé unique du 28 novembre 2009,

dont le procès-verbal, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

#### *Deuxième résolution*

Le comparant décide de procéder à une réforme complète des statuts et de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de SERVICES EURO LOISIRS SARL.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Frisange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la vente sous toutes ses formes, ainsi que la location de matériel de bricolage, jardinage, et en général de loisirs, la prestation de services en vue de la mise en oeuvre de ces matériels et en général de tous articles mobiliers.

La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise de location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités. Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à QUARANTE-CINQ MILLE (45.000,-) EUROS, représenté par SEPT CENT CINQUANTE (750) parts sociales de SOIXANTE (60,-) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

*Troisième résolution*

Le comparant décide de nommer comme gérant, la société EVOLUTION GROUPE S.A., avec siège social à L-5752 Frisange, 4B, um Hau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B146.237.

La société sera engagée par la seule signature du gérant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KIENER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2009, REM 2009 / 1673. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018537/63.

(100012738) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**New Star International Property (Luxembourg One) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 126.594.

In the year two thousand nine, on the twenty-ninth day of December.

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared the following:

British Overseas Bank Nominees Limited, having its registered office at having its registered office at 15 Bishopsgate, London EC2P 2AP ("the Shareholder"),

represented by Mrs Sandra ELSHOLZ, private employee, residing professionally in L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer, by virtue of a proxy given on December 29<sup>th</sup>, 2009.

The said proxy, after being initialled "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The Shareholder has requested the undersigned notary to document that the Shareholder is the sole shareholder of the société à responsabilité limitée established in Luxembourg under the name of NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG ONE) S.à r.l., with registered office at 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

incorporated under the name LUXCO 14 S.à r.l. by a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on April 2, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1094 of June 7, 2007

filed at the Companies and Trade Register of Luxembourg under Section B, number 126.594 (the "Company").

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

*Agenda*

1 To decrease the corporate capital by an amount of eight hundred and fifty thousand euro (EUR 850,000,-) by reimbursement to the sole shareholder so as to bring it from its present amount of nine million seven hundred nine thousand



three hundred Euro (EUR 9,709,300.-), to eight million eight hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 8,859,300.-), by canceling thirty four thousand (34.000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each.

2 To amend article 6 of the articles of incorporation, in order to reflect the above resolutions.

3 Miscellaneous.

The sole shareholder has requested the undersigned notary to enact the following resolutions:

*First resolution*

The Shareholder resolved to decrease the corporate capital by an amount of eight hundred and fifty thousand euro (EUR 850,000.-) by reimbursement to the sole shareholder so as to bring it from its present amount of nine million seven hundred nine thousand three hundred Euro (EUR 9,709,300.-), to eight million eight hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 8,859,300.-), by canceling thirty four thousand (34.000) shares with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) each

*Second resolution*

As a result of the above resolution, the Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation, which will from now on read as follows:

" **Art. 6. Corporate capital.** The issued capital of the Company is set at eight million eight hundred fifty-nine thousand three hundred Euro (EUR 8,859,300.-) divided into three hundred fifty four thousand three hundred seventy-two (354,372) shares. Each issued share has a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) and is fully paid up."

*Expenses*

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the aforesaid capital increase are estimated at 1,300 EUR

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who are known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-neuf décembre.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

British Overseas Bank Nominees Limited, ayant son siège social au 15 Bishopsgate, London EC2P 2AP ("l'Associé"), ici représentée par Madame Sandra ELSHOLZ, employée, demeurant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer en vertu d'une procuration donnée le 29 décembre 2009.

Ladite procuration, après avoir été paraphée "ne varietur" par la mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

L'Associé de la société a requis le notaire instrumentant d'acter que le comparant est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie au Luxembourg sous le nom de NEW STAR INTERNATIONAL PROPERTY (LUXEMBOURG ONE) S.à r.l., ayant son siège social au 1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée sous la dénomination "Luxco 14 S.à r.l." suivant acte reçu par Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 2 avril 2007, publié au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations numéro 1094 du 7 juin 2007

Inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B, numéro 126.594 (la "Société").

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

*Ordre du jour:*

1.- Diminution du capital social de la société par remboursement à l'associé unique à concurrence de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) pour le ramener de son montant actuel de neuf millions sept cent neuf mille trois cents euros (EUR 9.709.300,-), à huit millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents euros (EUR 8.859.300,-), par annulation de trente quatre mille (34.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune

2 Modification de l'article 6 des statuts, afin de refléter la résolution ci-dessus.

3 Divers.

L'associé unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:



*Première résolution*

L'Associé a décidé de réduire le capital social de la société par remboursement à l'associé unique à concurrence de huit cent cinquante mille euros (EUR 850.000,-) pour le ramener de son montant actuel de neuf millions sept cent neuf mille trois cents euros (EUR 9.709.300,-), à huit millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents euros (EUR 8.859.300,-), par annulation de trente quatre mille (34.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts qui sera dorénavant rédigé comme suit:

" **Art. 6. Capital social.** Le capital émis de la Société est fixé à huit millions huit cent cinquante-neuf mille trois cents euros (EUR 8.859.300,-), représenté par trois cent cinquante-quatre mille trois cent soixante-douze (354.372) parts sociales. Chaque part sociale a une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) et est entièrement libérée."

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à 1.300,- EUR.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du même comparant, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S.ELSHOLZ, P.DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57786. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Paul Decker.

Référence de publication: 2010018583/107.

(100012814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Technology 22 S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.944.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TECHNOLOGY 22 S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 119 944 (ci-après la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 31 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N° 2149 du 17 novembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps avec elle aux formalités de l'enregistrement.

II. Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été aussi communiquée au préalable.

III. Le bureau constate que l'assemblée réunissant tous les actionnaires est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour, avertissant les actionnaires que certaines des décisions qui vont suivre doivent

être adoptées à l'unanimité, donc sans aucune voix contraire ni abstention pour remplir les conditions édictées par l'article 67-1(1) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Ledit ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Exposé introductif du président de l'assemblée,
- 2) Délibération de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée de droit italien et de changer la dénomination sociale de la Société en TECHNOLOGY 22 S.R.L.;
- 3) Délibération de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à I-00184 Rome - Italia, Via della Ferratella in Laterano n° 41, avec renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise pour adopter la nationalité italienne;
- 4) Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
- 5) Approbation des comptes sociaux, bilans, comptes économiques à ce jour;
- 6) Décharge aux administrateurs et commissaires aux comptes;
- 7) Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;
- 8) Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, ux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;
- 9) Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;
- 10) Modifications et refonte des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend chaque fois à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport oral du président de leur assemblée décident de passer à l'ordre du jour tel qu'il est proposé, dont notamment de transporter la Société en Italie afin qu'elle devienne une société à responsabilité limitée de droit italien et d'adapter en conséquence les statuts de la Société luxembourgeoise à des statuts conformes aux lois italiennes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer, avec effet à ce jour la dénomination de la Société qui sera dorénavant TECHNOLOGY 22 S.R.L., en vue de la transformer en une société à responsabilité limitée de droit italien.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'établir le siège de la société TECHNOLOGY 22 S.R.L., à I-00184 Rome - Italia, Via della Ferratella in Laterano no 41 avec renonciation à la nationalité luxembourgeoise de la Société pour adopter la nationalité italienne.

Les décisions prises par cette résolution deviendront effectives au regard de la loi italienne à partir de la date de l'inscription de la Société et du transfert de son siège, comme précisé ci-dessus, dans le Registre des Entreprises en Italie concomitant avec la radiation de celle-ci du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société transfère en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation. Elle continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

#### *Cinquième résolution*

Les comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme Pays d'accueil, une copie desdits comptes, après signature par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

#### *Septième résolution*

L'assemblée générale confère à la société anonyme UniCredit Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, tous pouvoirs pour représenter seule la Société à Luxembourg devant

toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité luxembourgeoise.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale donne procuration à Dottoressa Silvia NATILI, née à Rome (Italie) le 15 août 1968, immatriculée sous le numéro fiscal NTL SLV 68M55 H501J, avec adresse professionnelle à I-00184 Rome - Italie, Via Ferratella in Laterano n° 41, pour représenter seul la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à accomplir à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

#### *Neuvième résolution*

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonctions jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour;

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs de la société à responsabilité limitée de droit italien à un (1) et appelle aux fonctions d'administrateur unique:

Monsieur Alessandro GILLI, né à Rome (Italie) le 28 octobre 1963, immatriculé sous le numéro fiscal GLI LSN 63R28 H501S, avec adresse professionnelle à Corsico (MI) (Italie), Via C. Colombo no 6.

#### *Dixième résolution*

Les modifications, ajouts et suppressions étant faits l'assemblée générale extraordinaire et plénière, décide de transformer la Société devenue italienne en une société à responsabilité limitée de droit italien et de passer comme suit à une refonte complète des statuts de la Société qui sera présentée comme telle en Italie pour subir, encore si nécessaire, une complète adaptation à la loi italienne.

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte des statuts comme suit qui tiendront lieu aussi de statuts coordonnés:

REFONTE DES STATUTS ET STATUTS COORDONNES EN LANGUE ITALIENNE

STATUTO SOCIALE

"PATTI SOCIALI

ALLEGATO"

REPERTORIO N. RACCOLTA N.

#### STATUTO

(NORME PARTICOLARI RELATIVE AL FUNZIONAMENTO)

#### **Denominazione**

**Art. 1.** La denominazione della Società è:

"TECHNOLOGY 22 - Società a responsabilità limitata".

#### **Sede**

**Art. 2.** La Società ha sede legale in Roma e potrà istituire succursali, agenzie, rappresentanze, anche altrove sia in Italia che all'Estero.

#### **Durata**

**Art. 3.** La durata della Società è fissata fino a tutto il 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata con deliberazione dell'Assemblea dei soci.

#### **Esercizi sociali**

**Art. 4.** Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno con la formazione del bilancio.

Il bilancio deve essere approvato dall'assemblea dei soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Quando particolari esigenze lo richiedano l'assemblea può essere convocata entro 180 (centoottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio.

#### **Attività' che costituisce l'oggetto sociale**

#### **Art. 5.**

- lo svolgimento di prestazioni di servizi nel campo della progettazione di servizi integrati alle imprese, con particolare riferimento ai servizi amministrativi, contabili, gestionali, di marketing, commerciali di logistica ed informatici al fine di curarne l'implementazione e la gestione. Nell'ambito di tali prestazioni l'attività della società sarà rivolta, in particolare:

- alla progettazione, realizzazione e gestione, per conto proprio o per conto terzi, di servizi e/o soluzioni nel settore del commercio elettronico e delle vendite a distanza, di beni e servizi con particolare, ma non esclusivo, riferimento ai sistemi integrati di gestione dei processi di vendita e di logistica;

- alla progettazione, realizzazione e gestione degli strumenti tecnologici necessari, quali i sistemi di integrazione computer e telefono (CTI), centri telefonici di assistenza ai clienti (Call Center), centri di assistenza ai clienti su rete Internet (Web Call Center), servizi di pagamento e incasso, servizi di fatturazione;
- alla realizzazione di siti Internet e di materiali pubblicitari;
- alla ideazione e realizzazione di campagne di comunicazione e di promozione a mezzo stampa, televisione, telefono, posta, audio, affissioni, internet e posta elettronica;
- allo sviluppo di sistemi informatici per la gestione di servizi logistici quali l'immagazzinamento, la confezione e la spedizione di beni;
- alla organizzazione ed alla conduzione di servizi di assistenza postvendita alla clientela;
- alla realizzazione di ricerche di mercato qualitative e quantitative.

La società potrà inoltre fornire servizi per le imprese nonché compravendere beni di consumo a puro titolo esemplificativo: hardware e software, beni elettronici, prodotti per le telecomunicazioni e la telefonia, abbigliamento, macchinari generici e/o specifici per l'ufficio). Potrà svolgere la detta attività di vendita anche per corrispondenza su catalogo o a domicilio dei suddetti beni nel rispetto della normativa vigente.

Inoltre la società ha per oggetto l'assunzione di interessenze e partecipazioni anche di controllo o collegamento in società costituite o costituenti; l'acquisto di titoli di qualsiasi specie a scopo di investimento con facoltà di concederli in pegno a garanzia di finanziamenti concessi alla società stessa o a sue controllate o collegate.

Le attività finanziarie o di assunzione di partecipazioni potranno essere esercitate solo per conto proprio e non nei confronti del pubblico, in ogni caso dovendosi escludere le attività di raccolta di risparmio o comunque attività riservate per legge, quali attualmente quelle previste dalle leggi 1 e 197 D. Lgs. 385 del 1993.

Nell'ambito della propria attività, la società potrà inoltre assumere agenzie e rappresentanze commerciali aventi ad oggetto i suddetti beni e servizi.

E' espressamente escluso l'espletamento di qualsiasi attività che possa configurare un'attività professionale protetta dalle leggi pro tempore vigenti.

La società ai limitati fini di perseguimento dello scopo sociale potrà: prestare fideiussioni, avalli, garanzie di natura reale e personale a favore di Istituti di credito e di terzi in genere; dare ed assumere interessenze, quote, partecipazioni anche azionarie in altre Società od imprese aventi oggetto analogo, affine, connesso o comunque complementare al proprio sia in Italia che all'estero; compiere in genere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie, commerciali e industriali ritenute necessarie o utili per il perseguimento dello scopo sociale.

### **Capitale**

**Art. 6.** Il capitale della Società è di Euro 10.000,00(diecimila/00).

**Art. 7. Conferimenti.** (Art. 2464 Cod. Civ.)

Sono possibili conferimenti anche diversi dal danaro, compresa la prestazione di opere e servizi.

In tale ultima ipotesi, è possibile sostituire la polizza o la fidejussione con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in danaro presso la società.

**Art. 8. Quote di partecipazione.** (Art. 2468 Cod. Civ.)

Le partecipazioni dei soci al capitale con il relativo diritto agli utili è proporzionale al rispettivo conferimento. E' possibile l'usufrutto, il pegno ed il sequestro sulle quote.

**Art. 9. Cessione quote.** (art. 2469 Cod. Civ.)

Le quote sono liberamente trasferibili sia per atto tra vivi che per causa di morte.

**Art. 10. Prelazione.** In ipotesi di cessione per atto tra vivi anche parziale delle quote, sarà data prelazione ai soci, i quali dovranno esercitarla nel termine di sessanta giorni dalla comunicazione, a mezzo raccomandata con ricevuta di ritorno, in proporzione alle quote di capitale sociale da essi possedute.

In caso di mancato esercizio della prelazione, il socio potrà cedere liberamente la sua quota entro novanta giorni.

**Art. 11. Finanziamenti.** E' in facoltà dei soci provvedere, anche non proporzionalmente alle quote sociali da essi possedute, al fabbisogno finanziario della società. Si conviene espressamente che tutti gli eventuali finanziamenti concessi dai soci alla società devono intendersi effettuati a titolo completamente gratuito, in deroga alla presunzione stabilita dall'Art. 1282 Cod. Civ., salvo che non sia diversamente convenuto tra il socio finanziatore e l'Organo Amministrativo, rispettando, in tal caso, i limiti di cui alla delibera del CICR 19 luglio 2005 n. 1058.

**Art. 12. Amministrazione.** (art. 2475 Cod. Civ.)

La società può essere amministrata da un Amministratore Unico o da più amministratori congiuntamente o disgiuntamente in tutto o in parte ai sensi dell'art.2475 3° comma Cod. Civ.

L'Organo Amministrativo, qualsiasi sia la forma di amministrazione scelta dai soci, può essere costituito anche da non soci e dura in carica per il periodo determinato di volta in volta dall'assemblea al momento della nomina.

In caso di nomina fino a revoca o dimissioni è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza necessità di comunicazione ovvero giusta causa.

All'Organo Amministrativo spetteranno gli emolumenti che saranno stabiliti dai soci i quali potranno altresì conferire allo stesso il diritto di una indennità di fine mandato.

**Art. 13. Consiglio di amministrazione.** Quando l'amministrazione è affidata collegialmente a più persone, queste costituiscono il Consiglio di Amministrazione.

Il Consiglio di Amministrazione può nominare uno o più amministratori delegati.

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate in adunanza oppure anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto.

E' possibile che il Consiglio di Amministrazione si riunisca per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

**Art. 14. Controllo contabile.** (art. 2477 Cod. Civ)

Quando è previsto, può essere affidato ad un Collegio Sindacale composto da cinque membri, tre effettivi e due supplenti oppure ad un Revisore Ufficiale dei Conti, il cui compenso è determinato dalla tariffa dei Dottori Commercialisti.

Quando è obbligatorio, deve essere affidato al Collegio Sindacale.

**Art. 15. Decisioni dei soci.** (Art. 2479 Cod. Civ)

Le decisioni dei soci possono essere prese, oltre che in assemblea, anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto qualsiasi sia l'argomento da trattare, salvo quelli espressamente riservati, per legge, all'assemblea.

In caso di usufrutto di quote il diritto di voto compete all'usufruttuario. L'assemblea si può riunire per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

**Art. 16. Convocazione assemblea dei soci.** (art. 2479 bis Cod Civ.)

L'assemblea dei soci è convocata mediante lettera A.R. anche a mano o mezzo fax o e-mail spedita almeno otto giorni prima dell'adunanza. L'assemblea dei soci viene convocata presso la sede sociale o altrove, purchè in Italia.

**Art. 17. Maggioranze delibere assembleari.** Sono possibili le assemblee totalitarie e di seconda convocazione.

Sia in prima che in seconda convocazione l'Assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, la maggioranza assoluta del capitale sociale.

**Art. 18. Aumento del capitale sociale da parte di terzi.** (Art. 2481 bis Cod. Civ.)

E' possibile che l'aumento di capitale possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi ai sensi dell'art. 2481 bis del Cod. Civ.

**Art. 19. Emissione di obbligazioni.** (Art. 2483 Cod. Civ.)

E' possibile l'emissione di obbligazioni che è deliberata dall'assemblea dei soci.

**Art. 20. Clausola compromissoria.** Qualsiasi controversia tra la società e i Soci gli Amministratori, i Sindaci ed i Liquidatori o tra i Soci fra loro comunque afferente il rapporto sociale sarà deferita ad un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale del luogo in cui la società ha sede.

La richiesta al Tribunale per la nomina degli arbitri potrà essere presentata da una qualsiasi della parti interessate.

L'arbitrato sarà rituale secondo diritto e regolato dalle norme previste dall'art. 34 del Decreto Legislativo n. 5 del 17 gennaio 2003.

#### *Onzième résolution*

L'Assemblée nomme réviseur Massimo TINAGLIA.

#### *Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois Euros (EUR 1.300).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, R. Thill, S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. LAC/2009/57870. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010018576/240.

(100012786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Metaldyne Europe Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 31.961.750,00.**

Siège social: L-8181 Kopstal, 96, route de Mersch.

R.C.S. Luxembourg B 67.919.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MetaldyneLux Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg and being registered with the Luxembourg trade and companies' register under number B 103071 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Pierre-Yves Genot, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given, on 21 December 2009.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of Metaldyne Europe S.à r.l. (formerly Mascotech Europe S.à r.l.), a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies' register under number 67919, and incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg on 29 December 1998, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 193, on 22 March 1999 (the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, took the following resolutions:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to change the financial year of the Company in order for it to start on the first day of January of each year and to end on the last day of December of the same year.

The financial year having started on first April 2009 will end on thirty-first December 2009.

*Second resolution*

As a consequence of the above mentioned resolution, articles 13 of the articles of association of the Company is amended and shall now read as follows:

" **Art. 13.** The Company's year commences on the first of January of each year and ends on the thirty-first of December of the same year."

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, at the office of the undersigned notary, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, said person signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction en français du texte qui précède:**

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg.

A comparu:

MetaldyneLux Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 103071, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché du Luxembourg (l'"Associé Unique"),



dûment représentée par Pierre-Yves Genot, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée, le 21 décembre 2009.

Ladite procuration, paraphée ne varietur par le mandataire et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le comparant représente l'associé unique de Metaldyne Europe S.à r.l. (anciennement Mascotech Europe S.à r.l.), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67919, ayant son siège social au 96, route de Mersch, L-8181 Kopstal, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 1998, publiée le 22 mars 1999 au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 193 (la "Société").

Le comparant a demandé au notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que celle-ci débute le premier janvier de chaque année et se termine le dernier jour de décembre de la même année.

L'année sociale ayant commencé le premier avril 2009 se terminera le trente et un décembre 2009.

*Seconde résolution*

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 13 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 13.** L'année sociale de la Société commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de la même année."

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du comparant, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au comparant, connu du notaire par son nom, prénoms usuels, état civil et demeure, le comparant a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P.-Y. GENOT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/222. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018559/82.

(100012820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**Lavender Blue S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 119.867.

L'an deux mille neuf, le vingt-deux décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme LAVENDER BLUE S.A., avec siège social à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 119 867 (ci-après la Société), constituée par acte du notaire instrumentaire, alors de résidence à Remich en date du 31 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations N°2129 du 15 novembre 2006. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Madame Nathalie MAGER, employée privée, avec adresse professionnelle à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Madame le président désigne comme secrétaire Monsieur Raymond THILL, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit scrutateur Madame Sandrine PELLIZZARI, employée privée, avec même adresse professionnelle.

I. Le bureau ainsi constitué constate que l'intégralité du capital social est représentée, ainsi qu'il résulte d'une liste de présence signée par les actionnaires présents respectivement par leurs mandataires et les membres du bureau, laquelle

liste restera annexée au présent acte ensemble avec les procurations pour être soumise en même temps avec elle aux formalités de l'enregistrement.

II. Les actionnaires présents respectivement les mandataires des actionnaires représentés déclarent renoncer à une convocation spéciale et préalable et se considèrent dûment convoqués pour délibérer de l'ordre du jour qui leur a été aussi communiquée au préalable.

III. Le bureau constate que l'assemblée réunissant tous les actionnaires est régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer de l'ordre du jour, avertissant les actionnaires que certaines des décisions qui vont suivre doivent être adoptées à l'unanimité, donc sans aucune voix contraire ni abstention pour remplir les conditions édictées par l'article 67-1(1) de la loi fondamentale sur les sociétés commerciales.

Ledit ordre du jour est conçu comme suit:

- 1) Exposé introductif du président de l'assemblée,
- 2) Délibération de transformer la Société de société anonyme en société à responsabilité limitée de droit italien et de changer la dénomination sociale de la Société en OPERA INVESTMENT HOLDING S.R.L.;
- 3) Délibération de transférer le siège social de la Société de Luxembourg à I-00184 Rome - Italia, Via della Ferratella in Laterano n° 41, avec renonciation par la Société à la nationalité luxembourgeoise pour adopter la nationalité italienne;
- 4) Délibération que par le transfert du siège social la Société n'est pas dissoute au Luxembourg ni liquidée et gardera sa personnalité juridique, en conséquence ce transfert comportera aussi le transfert en Italie de tous ses avoirs de tout l'actif et de tout le passif, tout compris et rien omis;
- 5) Approbation des comptes sociaux, bilans, comptes économiques à ce jour;
- 6) Décharge aux administrateurs et commissaires aux comptes;
- 7) Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence au Luxembourg pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, fiscaux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester dans le Grand-Duché en conséquence des délibérations ci-dessous;
- 8) Nomination d'un représentant ad hoc avec résidence en Italie pour s'occuper sur place de tous les devoirs légaux, administratifs, ux et prêter tous autres services qui peuvent encore se manifester en Italie en conséquence des délibérations ci-dessous;
- 9) Acceptation de la démission de tous les titulaires de fonctions dans les organes sociaux, vote de leur quitus et nomination de nouveaux titulaires;
- 10) Modifications et refonte des statuts.

Après en avoir délibéré, l'assemblée prend chaque fois à l'unanimité et par votes séparés, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

Les actionnaires, après avoir entendu le rapport oral du président de leur assemblée décident de passer à l'ordre du jour tel qu'il est proposé, dont notamment de transporter la Société en Italie afin qu'elle devienne une société à responsabilité limitée de droit italien et d'adapter en conséquence les statuts de la Société luxembourgeoise à des statuts conformes aux lois italiennes.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de changer, avec effet à ce jour la dénomination de la Société qui sera dorénavant OPERA INVESTMENT HOLDING S.R.L., en vue de la transformer en une société à responsabilité limitée de droit italien.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée décide d'établir le siège de la société OPERA INVESTMENT HOLDING S.R.L., à I-00184 Rome - Italia, Via della Ferratella in Laterano no 41 avec renonciation à la nationalité luxembourgeoise de la Société pour adopter la nationalité italienne.

Les décisions prises par cette résolution deviendront effectives au regard de la loi italienne à partir de la date de l'inscription de la Société et du transfert de son siège, comme précisé ci-dessus, dans le Registre des Entreprises en Italie concomitant avec la radiation de celle-ci du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale décide que et par le transfert de son siège social en Italie la Société transfère en Italie tous ses avoirs, tout son actif et tout son passif, tout compris et rien excepté, sans dissolution de la Société et sans qu'il soit procédé à sa liquidation. Elle continuera d'exister dorénavant sous la nationalité italienne avec le maintien de sa personnalité morale.

#### *Cinquième résolution*

Les comptes sociaux sont à considérer comme comptes de clôture au Luxembourg et en même temps comme comptes d'ouverture en Italie, comme Pays d'accueil, une copie desdits comptes, après signature par les comparants et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec l'acte.



*Sixième résolution*

L'assemblée vote la décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes en fonction pour l'exécution de leurs fonctions jusqu'à la date de ce jour.

*Septième résolution*

L'assemblée générale confère à la société anonyme UniCredit Luxembourg S.A., établie et ayant son siège social à L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker, tous pouvoirs pour représenter seule la Société à Luxembourg devant toutes les instances administratives, fiscales et autres, nécessaires ou utiles relativement aux formalités et actes restant encore à accomplir en relation avec le transfert du siège et l'abandon de sa nationalité luxembourgeoise.

*Huitième résolution*

L'assemblée générale donne procuration à Dottoressa Silvia Natili, née à Rome (Italie) le 15 août 1968, immatriculée sous le numéro fiscal NTL SLV 68M55 H501J, avec adresse professionnelle à I-00184 Rome - Italie, Via Ferratella in Laterano n° 41, pour représenter seule la Société en Italie devant toutes les instances administratives, fiscales et autres nécessaires ou utiles relativement aux formalités à accomplir à la suite du transfert de siège de la Société et du changement de sa nationalité, comme dit ci-avant.

*Neuvième résolution*

1) L'assemblée accepte la démission de tous les administrateurs et du commissaire aux comptes qui ont été en fonctions jusqu'à présent, confirmant que quitus leur est donné pour l'exercice de leurs fonctions jusqu'à ce jour;

2) L'assemblée fixe le nombre des administrateurs de la société à responsabilité limitée de droit italien à un (1) et appelle aux fonctions d'administrateur unique:

Madame Roberta GILLI, née à Rome (Italie) le 7 août 1966, immatriculée sous le numéro fiscal GLI RRT 66M47 H501N, avec adresse professionnelle à Rome (Italie), Via Benozzo Gozzoli, 72/E.

*Dixième résolution*

Les modifications, ajouts et suppressions étant faits l'assemblée générale extraordinaire et plénière, décide de transformer la Société devenue italienne en une société à responsabilité limitée de droit italien et de passer comme suit à une refonte complète des statuts de la Société qui sera présentée comme telle en Italie pour subir, encore si nécessaire, une complète adaptation à la loi italienne.

L'assemblée générale extraordinaire décide de procéder à une refonte des statuts comme suit qui tiendront lieu aussi de statuts coordonnés:

REFONTE DES STATUTS ET STATUTS COORDONNES EN LANGUE ITALIENNE

STATUTO SOCIALE

"PATTI SOCIALI

ALLEGATO"

REPERTORIO N.

RACCOLTA N.

**STATUTO**

(NORME PARTICOLARI RELATIVE AL FUNZIONAMENTO)

**Denominazione**

**Art. 1.** La denominazione della Società è:

"OPERA INVESTMENT HOLDING - Società a responsabilità limitata".

**Sede**

**Art. 2.** La Società ha sede legale in Roma e potrà istituire succursali, agenzie, rappresentanze, anche altrove sia in Italia che all'Estero.

**Durata**

**Art. 3.** La durata della Società è fissata fino a tutto il 31 dicembre 2050 e potrà essere prorogata con deliberazione dell'Assemblea dei soci.

**Esercizi sociali**

**Art. 4.** Gli esercizi sociali si chiudono il 31 dicembre di ogni anno con la formazione del bilancio.

Il bilancio deve essere approvato dall'assemblea dei soci entro 120 (centoventi) giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale. Quando particolari esigenze lo richiedano l'assemblea può essere convocata entro 180 (centoottanta) giorni dalla chiusura dell'esercizio.

## Attività' che costituisce l'oggetto sociale

### Art. 5.

- lo svolgimento di prestazioni di servizi nel campo della progettazione di servizi integrati alle imprese, con particolare riferimento ai servizi amministrativi, contabili, gestionali, di marketing, commerciali di logistica ed informatici al fine di curarne l'implementazione e la gestione. Nell'ambito di tali prestazioni l'attività della società sarà rivolta, in particolare:

- alla progettazione, realizzazione e gestione, per conto proprio o per conto terzi, di servizi e/o soluzioni nel settore del commercio elettronico e delle vendite a distanza, di beni e servizi con particolare, ma non esclusivo, riferimento ai sistemi integrati di gestione dei processi di vendita e di logistica;

- alla progettazione, realizzazione e gestione degli strumenti tecnologici necessari, quali i sistemi di integrazione computer e telefono (CTI), centri telefonici di assistenza ai clienti (Call Center), centri di assistenza ai clienti su rete Internet (Web Call Center), servizi di pagamento e incasso, servizi di fatturazione;

- alla realizzazione di siti Internet e di materiali pubblicitari;

- alla ideazione e realizzazione di campagne di comunicazione e di promozione a mezzo stampa, televisione, telefono, posta, audio, affissioni, internet e posta elettronica;

- allo sviluppo di sistemi informatici per la gestione di servizi logistici quali l'immagazzinamento, la confezione e la spedizione di beni;

- alla organizzazione ed alla conduzione di servizi di assistenza postvendita alla clientela;

- alla realizzazione di ricerche di mercato qualitative e quantitative.

La società potrà inoltre fornire servizi per le imprese nonchè compravendere beni di consumo a puro titolo esemplificativo: hardware e software, beni elettronici, prodotti per le telecomunicazioni e la telefonia, abbigliamento, macchinari generici e/o specifici per l'ufficio). Potrà svolgere la detta attività di vendita anche per corrispondenza su catalogo o a domicilio dei suddetti beni nel rispetto della normativa vigente.

Inoltre la società ha per oggetto l'assunzione di interessenze e partecipazioni anche di controllo o collegamento in società costituite o costituende; l'acquisto di titoli di qualsiasi specie a scopo di investimento con facoltà di concederli in pegno a garanzia di finanziamenti concessi alla società stessa o a sue controllate o collegate. Le attività finanziarie o di assunzione di partecipazioni potranno essere esercitate solo per conto proprio e non nei confronti del pubblico, in ogni caso dovendosi escludere le attività di raccolta di risparmio o comunque attività riservate per legge, quali attualmente quelle previste dalle leggi 1 e 197 D. Lgs. 385 del 1993.

Nell'ambito della propria attività, la società potrà inoltre assumere agenzie e rappresentanze commerciali aventi ad oggetto i suddetti beni e servizi.

E' espressamente escluso l'espletamento di qualsiasi attività che possa configurare un'attività professionale protetta dalle leggi prò tempore vigenti.

La società ai limitati fini di perseguimento dello scopo sociale potrà: prestare fidejussioni, avalli, garanzie di natura reale e personale a favore di Istituti di credito e di terzi in genere; dare ed assumere interessenze, quote, partecipazioni anche azionarie in altre Società od imprese aventi oggetto analogo, affine, connesso o comunque complementare al proprio sia in Italia che all'estero; compiere in genere tutte le operazioni mobiliari, immobiliari, finanziarie, commerciali e industriali ritenute necessarie o utili per il perseguimento dello scopo sociale.

## Capitale

**Art. 6.** Il capitale della Società è di Euro 10.000,00(diecimila/00).

**Art. 7. Conferimenti.** (Art. 2464 Cod. Civ.)

Sono possibili conferimenti anche diversi dal danaro, compresa la prestazione di opere e servizi.

In tale ultima ipotesi, è possibile sostituire la polizza o la fidejussione con il versamento a titolo di cauzione del corrispondente importo in danaro presso la società.

**Art. 8. Quote di partecipazione.** (Art. 2468 Cod. Civ.)

Le partecipazioni dei soci al capitale con il relativo diritto agli utili è proporzionale al rispettivo conferimento.

E' possibile l'usufrutto, il pegno ed il sequestro sulle quote.

**Art. 9. Cessione quote.** (art. 2469 Cod. Civ.) Le quote sono liberamente trasferibili sia per atto tra vivi che per causa di morte.

**Art. 10. Prelazione.** In ipotesi di cessione per atto tra vivi anche parziale delle quote, sarà data prelazione ai soci, i quali dovranno esercitarla nel termine di sessanta giorni dalla comunicazione, a mezzo raccomandata con ricevuta di ritorno, in proporzione alle quote di capitale sociale da essi possedute.

In caso di mancato esercizio della prelazione, il socio potrà cedere liberamente la sua quota entro novanta giorni.

**Art. 11. Finanziamenti.** E' in facoltà dei soci provvedere, anche non proporzionalmente alle quote sociali da essi possedute, al fabbisogno finanziario della società. Si conviene espressamente che tutti gli eventuali finanziamenti concessi dai soci alla società devono intendersi effettuati a titolo completamente gratuito, in deroga alla presunzione stabilita dall'Art.

1282 Cod. Civ, salvo che non sia diversamente convenuto tra il socio finanziatore e l'Organo Amministrativo, rispettando, in tal caso, i limiti di cui alla delibera del CICR 19 luglio 2005 n.1058.

**Art. 12. Amministrazione.** (art. 2475 Cod. Civ.)

La società può essere amministrata da un Amministratore Unico o da più amministratori congiuntamente o disgiuntamente in tutto o in parte ai sensi dell'art. 2475 3° comma Cod. Civ.

L'Organo Amministrativo, qualsiasi sia la forma di amministrazione scelta dai soci, può essere costituito anche da non soci e dura in carica per il periodo determinato di volta in volta dall'assemblea al momento della nomina.

In caso di nomina fino a revoca o dimissioni è consentita la revoca degli amministratori in ogni tempo e senza necessità di comunicazione ovvero giusta causa.

All'Organo Amministrativo spetteranno gli emolumenti che saranno stabiliti dai soci i quali potranno altresì conferire allo stesso il diritto di una indennità di fine mandato.

**Art. 13. Consiglio di amministrazione.** Quando l'amministrazione è affidata collegialmente a più persone, queste costituiscono il Consiglio di Amministrazione.

Il Consiglio di Amministrazione può nominare uno o più amministratori delegati.

Le decisioni del Consiglio di Amministrazione potranno essere adottate in adunanza oppure anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto.

E' possibile che il Consiglio di Amministrazione si riunisca per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

**Art. 14. Controllo contabile.** (art. 2477 Cod. Civ)

Quando è previsto, può essere affidato ad un Collegio Sindacale composto da cinque membri, tre effettivi e due supplenti oppure ad un Revisore Ufficiale dei Conti, il cui compenso è determinato dalla tariffa dei Dottori Commercialisti.

Quando è obbligatorio, deve essere affidato al Collegio Sindacale.

**Art. 15. Decisioni dei soci.** (Art. 2479 Cod. Civ)

Le decisioni dei soci possono essere prese, oltre che in assemblea, anche mediante consultazione scritta (a mezzo lettera a.r., fax o e-mail) o sulla base del consenso espresso per iscritto qualsiasi sia l'argomento da trattare, salvo quelli espressamente riservati, per legge, all'assemblea.

In caso di usufrutto di quote il diritto di voto compete all'usufruttuario. L'assemblea si può riunire per audio-videoconferenza; in tal caso spetterà al Presidente verificare la regolarità della costituzione, l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare il suo svolgimento ed accertare i risultati delle votazioni; degli esiti di tali accertamenti deve essere dato conto nel verbale.

**Art. 16. Convocazione assemblea dei soci.** (art. 2479 bis Cod Civ.)

L'assemblea dei soci è convocata mediante lettera A.R. anche a mano o mezzo fax o e-mail spedita almeno otto giorni prima dell'adunanza. L'assemblea dei soci viene convocata presso la sede sociale o altrove, purchè in Italia.

**Art. 17. Maggioranze delibere assembleari.** Sono possibili le assemblee totalitarie e di seconda convocazione.

Sia in prima che in seconda convocazione l'Assemblea delibera con il voto favorevole di tanti soci che rappresentino, in proprio o per delega, la maggioranza assoluta del capitale sociale.

**Art. 18. Aumento del capitale sociale da parte di terzi.** (Art. 2481 bis Cod. Civ.)

E' possibile che l'aumento di capitale possa essere attuato anche mediante offerta di quote di nuova emissione a terzi ai sensi dell'art. 2481 bis del Cod. Civ.

**Art. 19. Emissione di obbligazioni.** (Art. 2483 Cod. Civ.)

E' possibile l'emissione di obbligazioni che è deliberata dall'assemblea dei soci.

**Art. 20. Clausola compromissoria .** Qualsiasi controversia tra la società e i Soci gli Amministratori, i Sindaci ed i Liquidatori o tra i Soci fra loro comunque afferente il rapporto sociale sarà deferita ad un arbitro nominato dal Presidente del Tribunale del luogo in cui la società ha sede.

La richiesta al Tribunale per la nomina degli arbitri potrà essere presentata da una qualsiasi della parti interessate.

L'arbitrato sarà rituale secondo diritto e regolato dalle norme previste dall'art. 34 del Decreto Legislativo n. 5 del 17 gennaio 2003.

*Onzième résolution*

L'Assemblée nomme réviseur Dottor Massimo TINAGLIA.

*Dépenses*

Les coûts, frais, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés à mille trois Euros (EUR 1.300).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, l'assemblée a été levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous, notaire la présente minute.

Signé: N. Mager, R. Thill, S. Pellizzari et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 décembre 2009. LAC/2009/57868. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2010.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2010018580/242.

(100012775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

### **Arnold Hoffmann Lux, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: Ulflingen, 1, rue de Drinklange.

R.C.S. Luxembourg B 100.249.

Im Jahre zweitausendneun, am einundzwanzigsten Dezember

In Gegenwart von Maître Anja HOLTZ, Notar mit Amtssitz in Wiltz,

sind folgende Parteien erschienen:

1.- Herr Arnold HOFFMANN, geboren in St. Vith am 4. April 1962, wohnhaft in B-St. Vith, Prümer Strasse 2,

2.- Herr Johann Nikolaus HOFFMANN, geboren in Crombach (B), am 11. Februar 1930, wohnhaft in B-St.Vith, Hinderhausen, 118,

hier vertreten durch seinen Sohn Herrn Arnold HOFFMANN, vorbenannt, aufgrund einer privatschriftlichen Vollmacht ausgestellt am 20.Dezember 2009 in St.Vith, Hinderhausen. Diese Vollmacht verbleibt als Anlage an der Urkunde.

Die erschienenen Parteien tragen dem Notar folgendes vor:

- Die Gesellschaft «ARNOLD HOFFMANN LUX» ist durch Urkunde aufgenommen am 26. März 1991 von dem Notar Edmond SCHROEDER, mit damaligem Amtssitz in Mersch, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil spécial des sociétés et associations, Nummer 346 Seite 16574 des Jahres 1991, gegründet worden.

- Die Gesellschaft ist unter der Nummer B 100.249 im Handelsregister eingetragen.

- Das Gesellschaftskapital beträgt zwölf tausend drei hundert vierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68-€) eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile mit einem Nennwert von je vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79.- €).

- Die erschienenen Parteien sind die alleinigen Anteilseigner der Firma «ARNOLD HOFFMANN LUX» mit Sitz in L-Ulflingen 1, rue de Drinklange.

Die Gesellschaft besitzt weder Grundeigentum noch Anteile an Grundeigentum.

Die erschienenen Parteien haben den Notar ersucht folgendes zu beurkunden:

#### *Anteilsabtretung*

Herr Johann Nikolaus HOFFMANN, vorgeannt und vertreten, tritt seine fünfundzwanzig (25) Gesellschaftsanteile an der vorbezeichneten Gesellschaft «ARNOLD HOFFMANN LUX» an Frau Lieselotte Pauline P HENNEN, geboren in Sankt Vith, am 26. Januar 1954, wohnhaft in B-St. Vith, Prümer Strasse 2, ab.

Die Anteilsabtretung erhielt ihre Wirkung am heutigen Tag.

Die abgetretenen Anteile sind nicht materialisiert.

Die neuen Anteilseigner treten in alle Rechte und Pflichten des alten Anteilseigners ein.

Frau Lieselotte Pauline P HENNEN, vorgeannt, hier anwesend, erklären die Anteilsabtretung anzunehmen.

Die neuen Anteilseigner erklären die Satzungen und die Bilanzen der Gesellschaft «ARNOLD HOFFMANN LUX» genau zu

#### *Abtretungspreis*

Die Anteilseigner erklären, dass die vorliegende Anteilsabtretung zu dem unter Parteien ausgehandelten Preis von sechshundertzwanzig Euro (620.- €) erfolgt ist.

Alte und neue Anteilseigner erklären, dass der Preis vor Unterzeichnung der gegenwärtigen Urkunde und ohne Beisein des Notars gezahlt wurde.

*Ratifizierung der Anteilsabtretung*

In ihrer Eigenschaft als zeichnungsberechtigte Vertreter der Gesellschaft «ARNOLD HOFFMANN LUX», erklären Herr Johann Nikolaus HOFFMANN und Herr Arnold HOFFMANN, vorgenannt, hier vertreten wie vorerwähnt, die Anteilsabtretung im Namen der Gesellschaft anzunehmen gemäss Artikel 1690 des Zivilgesetzbuchs. Sie versichern außerdem, daß ihnen weder Vorfall noch Grund bekannt sind, die die Rechtswirksamkeit der vorliegenden Anteilsabtretung verhindern könnten.

Anschließend ersuchen die neuen Anteilseigner den Notar, folgendes zu beurkunden.

*Erster Beschluss*

Im Anschluss an die vorliegende Anteilsabtretung beschließen die Anteilseigner den Text des Artikels 5 der Satzung wie folgt anzupassen.

«**Art. 5.** Das Gesellschaftskapital ist auf zwölftausend dreihundertvierundneunzig Komma achtundsechzig Euro (12.394,68- €) festgesetzt, eingeteilt in fünfhundert (500) Anteile von vierundzwanzig Komma neunundsiebzig Euro (24,79 €), die vollständig eingezahlt sind. Diese Anteile wurden gezeichnet wie folgt:

1.- Herr Arnold HOFFMANN, vorgenannt . . . . .	475
2.- Frau Lieselotte Pauline P HENNEN, vorgenannt . . . . .	<u>25</u>
TOTAL: . . . . .	500

Die Tagesordnung ist abgeschlossen und die Sitzung wird aufgehoben.

*Kostenabschätzung*

Die Unkosten und Honorare der vorliegenden Urkunde belaufen sich auf ungefähr 900.- €.

Hierüber wurde im Amtssitz des Notars in Wiltz am oben genannten Datum Urkunde errichtet.

Nachdem der Notar der erschienenen Partei die Urkunde vorgelesen und erläutert hat, hat diese Partei, die dem Notar mit Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt ist, die Urkunde zusammen mit dem Notar unterschrieben.

Signé: A. Hoffmann, L. Hennen, Anja Holtz.

Enregistré à Wiltz, le 22 décembre 2009 - WIL/2009/1042. Reçu soixante-quinze euros = 75 €.-.

Le Receveur (signé): J. Pletschette.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, der Gesellschaft auf Begehr auf stempelfreiem Papier erteilt zwecks Veröffentlichung im Memorial.

Wiltz, den 25. Januar 2010.

Anja HOLTZ.

Référence de publication: 2010018566/71.

(100013106) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**MS Brico Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5752 Frisange, 4B, rue Hau.

R.C.S. Luxembourg B 150.895.

—  
STATUTS

L'an deux mille neuf, le onze décembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, soussigné.

A comparu:

David-Alexandre KIENER, gérant de sociétés, demeurant à F-67590 Wintershouse (France), 1, impasse des Aulnes, associé unique de la société à responsabilité limitée MS BRICO, avec siège social à F-67240 Bischwiller (France), 44, rue de Rohrwiller, inscrite au Registre des Sociétés de Strasbourg (France) sous le numéro 347 910 291, constituée sous seing privé en date du 4 mai 1988, publiée dans "Les Affiches d'Alsace et de Lorraine" en date du 5 juillet 1988.

Le comparant prend les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'associé décide de transférer le siège social de F-67240 Bischwiller (France), 44, rue de Rohrwiller, à L-5752 Frisange, 4B, rue Hau, et d'adopter la nationalité luxembourgeoise pour la société.

Le transfert du siège au Grand-Duché de Luxembourg a été approuvé lors d'une décision de l'associé unique du 28 novembre 2009,

dont le procès-verbal, après avoir été signé "ne varietur" par le notaire instrumentant et par le comparant, restera annexé au présent acte pour être soumis à la formalité de l'enregistrement.

### Deuxième résolution

Le comparant décide de procéder à une réforme complète des statuts et de les adapter à la législation luxembourgeoise, lesquels auront désormais la teneur suivante:

**Art. 1<sup>er</sup>.** La société prend la dénomination de MS BRICO SARL, société à responsabilité limitée.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Frisange.

**Art. 3.** La société a pour objet l'achat et la revente de tous articles et produits de bricolage.

La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer pouvant se rattacher à l'objet social, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou location gérance.

Et généralement toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

**Art. 4.** La durée de la société est indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DIX-SEPT MILLE SIX CENT CINQUANTE (17.650,-) EUROS, représenté par CINQ CENTS (500) parts sociales de TRENTE-CINQ VIRGULE TRENTE (35,30) EUROS chacune.

**Art. 6.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

**Art. 7.** La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

**Art. 8.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence aujourd'hui pour finir le 31 décembre 2010.

**Art. 9.** Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

### Troisième résolution

Le comparant décide de nommer comme gérant, la société EVOLUTION GROUPE S.A., avec siège social à L-5752 Frisange, 4B, um Hau, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.237.

La société sera engagée par la seule signature du gérant.

Finalement, plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Dont Acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: KIENER, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 22 décembre 2009. REM/2009/1674. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Mondorf-les-Bains, le 26 janvier 2010.

Référence de publication: 2010018565/59.

(100013095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

### **Bolig Gruppen S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 39.594.

L'an deux mille neuf, le vingt-trois décembre,

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "BOLIG GRUPPEN S.A.", ayant son siège social à Luxembourg, 41, avenue de la Gare, R.C.S. Luxembourg section B numéro 39594, constituée suivant acte reçu le 21 février 1992, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 330 de 1992

L'assemblée est présidée par Monsieur René Schawel, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Flora Gibert, clerc de notaire demeurant professionnellement à Luxembourg.



Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

*Ordre du jour:*

1.-Augmentation du capital social à concurrence de EUR 5.660.947,20 (cinq millions six cent soixante mille neuf cent quarante sept Euros et vingt Cents), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 5.691.947,20 (cinq millions six cent quatre vingt onze mille neuf cent quarante sept Euros et vingt cents) par l'émission de 228.264 (deux cent vingt huit mille deux cent soixante quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission de EUR 952.013,67, (neuf cent cinquante deux mille treize Euros et soixante sept cents) à souscrire par BILWAY FINANCING S.A. et à libérer entièrement par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 6.612.960,87 (six millions six cent douze mille neuf cent soixante Euros et quatre vingt sept Cents).

2.- Acceptation de la souscription et libération.

3.- Réduction du capital social d'un montant de EUR 5.443.947,20 (cinq millions quatre cent quarante trois mille neuf cent quarante sept Euros et vingt Cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.691.947,20 (cinq millions six cent quatre vingt onze mille neuf cent quarante sept Euros et vingt cents) à EUR 248.000, (deux cent quarante huit mille Euro par annulation de 219.514 (deux cent dix neuf mille cinq cent quatorze) actions sans valeur nominale, afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

4.- Modification de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

*Première résolution:*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit à concurrence de EUR 5.660.947,20 (cinq millions six cent soixante mille neuf cent quarante sept Euros et vingt Cents), en vue de le porter de son montant actuel de EUR 31.000,- (trente et un mille Euros) à EUR 5.691.947,20 (cinq millions six cent quatre vingt onze mille neuf cent quarante sept Euros et vingt cents) par l'émission de 228.264 (deux cent vingt huit mille deux cent soixante quatre) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission de EUR 952.013,67, (neuf cent cinquante deux mille treize Euros et soixante sept cents) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible sur la Société s'élevant à EUR 6.612.960,87 (six millions six cent douze mille neuf cent soixante Euros et quatre vingt sept Cents).

*Deuxième résolution:*

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 228.264 (deux cent vingt huit mille deux cent soixante quatre) actions nouvelles: BILWAY FINANCING S.A.

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit préférentiel de souscription prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

*Intervention - Souscription - Libération*

Est ensuite intervenue aux présentes "BILWAY FINANCING S.A.", ici représentée par Monsieur René Schawel pré-nommé en vertu d'une procuration sous seing privé, laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire à l'intégralité de l'augmentation du capital social et la libérer intégralement ainsi que la prime d'émission d'un montant de EUR 952.013,67, (neuf cent cinquante deux mille treize Euros et soixante sept cents) par conversion en capital d'une créance certaine, liquide et immédiatement exigible, existant à son profit et à charge de la Société, et en annulation de cette même créance à concurrence de EUR 6.612.960,87 (six millions six cent douze mille neuf cent soixante Euros et quatre vingt sept Cents).

*Rapport d'évaluation de l'apport*

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant GRANT THORTON AUDIT S.A., société anonyme, Luxembourg, conformément aux stipulations des articles 26-1 et 32-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

*Conclusion*

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins aux nombres et au pair comptable des nouvelles actions à émettre en contrepartie, augmentée de la prime d'émission."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

*Troisième résolution:*

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 5.443.947,20 (cinq millions quatre cent quarante trois mille neuf cent quarante sept Euros et vingt Cents) pour le ramener de son montant actuel de EUR 5.691.947,20 (cinq millions six cent quatre vingt onze mille neuf cent quarante sept Euros et vingt cents) à EUR 248.000, (deux cent quarante huit mille Euro par annulation de 219.514 (deux cent dix neuf mille cinq cent quatorze) actions sans désignation de valeur nominale afin d'apurer les pertes accumulées à due concurrence.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration aux fins de procéder aux écritures comptables qui s'imposent et à l'annulation tant comptable que matérielle des 219.514 (deux cent dix neuf mille cinq cent quatorze) actions.

*Quatrième résolution:*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 3.** Le capital social est fixé à EUR 248.000, (deux cent quarante huit mille Euros représenté par 10.000 (dix mille) actions sans désignation de valeur nominale."

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de cinq mille Euros.

Provision: Une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: R. SCHAWEL, F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 28 décembre 2009. Relation: LAC/2009/57289. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés.

Luxembourg, le 12 JAN. 2010.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2010018588/99.

(100012728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

**VersusMind Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 150.924.

—  
STATUTS

L'an deux mil dix, le six janvier.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

VersusMind France, société à responsabilité limitée, avec siège social 10, rue Mazagran à F-54000 Nancy (France), représentée par son gérant Monsieur Benoît KOCH demeurant 28, rue de la Commanderie à F-54000 Nancy (France), né le 20/01/1975 à Metz (France).

Laquelle comparante, représentée comme ci-avant, a requis du notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle va constituer par les présentes:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Entre les personnes ci-avant désignées et toutes celles qui deviendraient dans la suite propriétaires des actions ci-après créées, il est formé une société anonyme sous la dénomination de "VersusMind Luxembourg".

Le siège de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration ou le cas échéant de l'administrateur unique en tout autre endroit de la commune du siège.



Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure ne puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 2.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 3.** La société a pour objet le conseil en nouvelles technologies ainsi que les services aux organisations.

Elle peut s'intéresser, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, dans toutes les sociétés ou entreprises se rattachant à son objet ou pouvant en faciliter la réalisation.

La société a encore pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise luxembourgeoise ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

En général, la société pourra faire toutes opérations mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Elle pourra emprunter, hypothéquer ou gager ses biens au profit d'autres entreprises ou sociétés. Elle pourra également se porter caution pour d'autres sociétés ou tiers.

La société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

**Art. 4.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par trois cent dix actions (310) d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions auxquelles la loi le permet, racheter ses propres actions.

### Administration - Surveillance

**Art. 5.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement.

Toutefois tant qu'il n'y aura qu'un seul actionnaire la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre.

**Art. 6.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par écrit, télégramme, télécopie, ou par tout autre moyen de télécommunication informatique agréé.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 7.** Toute décision du conseil est prise à la majorité des voix présentes ou représentées. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

**Art. 8.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 9.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 10.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société.

**Art. 11.** La société est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Tant qu'il n'y aura qu'un seul membre du conseil d'administration la société est engagée en toutes circonstances par sa seule signature.

La signature d'un seul administrateur sera toujours suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques.

**Art. 12.** La société est surveillée par un commissaire nommé par l'assemblée générale qui fixe sa rémunération. La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Il ne pourra cependant dépasser six années.

### **Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège de la société ou à l'endroit indiqué dans la convocation, le troisième vendredi du mois de juin à 11.00 heures. Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 15.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le commissaire. Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le dixième (1/10) du capital social.

**Art. 16.** Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

### **Année sociale - Répartition des bénéfices**

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 18.** Le conseil d'administration établit le bilan et le compte de pertes et profits. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire aux commissaires.

L'excédent favorable du bilan, déduction faite des charges et amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra avec l'approbation du commissaire aux comptes et sous l'observation des règles y relatives, verser des acomptes sur dividendes.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital, sans que le capital exprimé ne soit réduit.

### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale, qui détermine leurs pouvoirs.

### **Disposition générale**

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2010.

La première assemblée générale ordinaire aura lieu en 2011.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, l'actionnaire unique déclare souscrire toutes les actions.

Toutes ces actions ont été immédiatement libérées à concurrence de 25% (vingt-cinq pour cent) par versements en espèces, de sorte que la somme de sept mille sept cent cinquante Euros (7.750.- EUR) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

*Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ 1.250.- EUR.

*Assemblée générale extraordinaire*

Et immédiatement après la constitution de la société, les actionnaires représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, se sont réunis en assemblée générale et ont pris, à l'unanimité des voix, les décisions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-2212 Luxembourg, 6, Place de Nancy.

2) Le nombre des administrateurs est fixé à un. Est appelé à la fonction d'administrateur unique pour une durée indéterminée:

Monsieur Benoît KOCH, gérant de société, demeurant 28, rue de la Commanderie à F-54000 Nancy (France), né le 20/01/1975 à Metz (France) qui aura tous pouvoirs d'engager et représenter la société par sa seule signature.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée statuant sur l'exercice 2014: La société à responsabilité limitée "PKF ABAX AUDIT" ayant son siège social à L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy, (RCS Luxembourg N° B 142.867).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire Paul DECKER, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des comparantes, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: B. KOCH, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 janvier 2010. Relation: LAC/2010/2065. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2010.

P. DECKER.

Référence de publication: 2010019680/149.

(100013939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

**Mécanique André WILL S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Enseigne commerciale: Will Machines-Outils.

Siège social: L-3225 Bettembourg, 140, Z.I. Schéleck 1.

R.C.S. Luxembourg B 150.920.

—  
STATUTS

L'an deux mille dix, le onze janvier.

Par devant Maître Aloyse BIEL, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1.- Monsieur André WILL, mécanicien-ajusteur, demeurant à L-3225 Bettembourg, 7 Op Prêteschacker.

2.- Monsieur François WILL, retraité, demeurant à L-3225 Bettembourg, 7 Op Prêteschacker.

3.- La société "SARECO SOPARFI S.A.", avec siège social à L-3225 Bettembourg, Z.I. Schéleck, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B. 112298, représentée par ses deux administrateurs:

- Monsieur André WILL, prêtre,

- et Monsieur François WILL, prêtre, pouvant engager la prédite société par les signatures conjointes.

Lesquels comparants déclarent vouloir constituer entre eux une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, à ces fins, arrêtent les statuts suivants:

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de "Mécanique André WILL S.à.r.l ayant comme enseigne commerciale WILL MACHINES-OUTILS."

**Art. 2.** Le siège social est établi à Bettembourg. Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9 (2) des statuts.

**Art. 3.** La société a pour objet l'exploitation d'un atelier mécanique spécialisé dans la maintenance sur site, reconstruction, transfert et montage de machines-outils industrielles avec l'achat et la vente des articles de la branche, ainsi que toutes opérations mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou susceptibles d'en favoriser son développement.

**Art. 4.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) EUROS représenté par CENT PARTS SOCIALES (100) de CENT VINGT CINQ (125) EUROS, chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur André WILL, préqualifié . . . . .	60 parts
2.- Monsieur François WILL, préqualifié . . . . .	25 parts
3.- SARECO SOPARFI S.A., préqualifiée . . . . .	15 parts
TOTAL: CENT PARTS SOCIALES . . . . .	100 parts

Les associés reconnaissent que le capital de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

**Art. 6.** Les cessions entre vifs des parts sociales à des tiers, ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour leur transmission à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre.

**Art. 7.** Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code Civil.

**Art. 8.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

**Art. 9.** Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

**Art. 10.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre deux mille dix.

**Art. 11.** La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé.

En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article 6 des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

**Art. 12.** Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

*Frais:*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de HUIT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 850,-).

*Assemblée générale extraordinaire:*

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

Est nommé gérant technique de la société, pour une durée indéterminée:

Monsieur André WILL, prédit.

Est nommée gérant administratif de la société, pour une durée indéterminée:

- Sareco Soparfi, prédite.

La société sera valablement engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est établie à L-3225 Bettembourg, 140 Zone Industrielle Schéleck 1.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Will; F. Will , Biel A.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 13 janvier 2010. Relation: EAC/ 2010/557. Reçu soixante-quinze euros 75,00.

Le Releveur (signé): Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux parties sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 27 janvier 2010.

Aloyse BIEL.

Référence de publication: 2010019660/87.

(100013842) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

### **Bubble Partners, Société Anonyme.**

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 136.895.

### DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

A comparu:

La société anonyme TABATHA CORPS, ayant son siège social à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 135.469,

ici représentée par Monsieur Fabien RIGHESCHI, chargé d'affaires, demeurant professionnellement à L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 9 décembre 2009.

Ladite procuration, après signature "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

Laquelle comparante, telle que représentée, a exposé au notaire instrumentant et l'a prié d'acter ce qui suit:

Que la société anonyme BUBBLE PARTNERS, établie et ayant son siège à L-8041 Strassen, 65, rue des Romains, inscrite au registre du commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 136.895, a été constituée suivant acte reçu par Maître Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 3 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Numéro 821 du 4 avril 2008.

Que le capital social de la société est fixé à trente et un mille euros (€ 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (€ 1,-) chacune.

Que la société ne possède pas d'immeuble ni de parts d'immeubles.

Que la comparante, telle que représentée, est propriétaire de la totalité des actions de la société BUBBLE PARTNERS, préqualifiée.

Que la comparante, telle que représentée, réunissant entre ses mains la totalité des actions de la Société a décidé de la dissoudre sans liquidation.

Que par la présente, la comparante, telle que représentée, en tant qu'actionnaire unique et bénéficiaire économique final de l'opération dissout la société BUBBLE PARTNERS, avec effet immédiat.

Qu'elle déclare, par son mandataire, avoir pleine connaissance des statuts et connaître parfaitement la situation financière de la Société.

Qu'en sa qualité de liquidateur de la Société, elle déclare encore, par son mandataire, que l'activité de la Société a cessé, que le passif connu de la Société a été payé ou provisionné et qu'en qualité d'actionnaire unique elle se trouve investie de tout l'actif et s'engage expressément à prendre en charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne.

Que partant, la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

L'actionnaire unique, par son mandataire, donne décharge pleine et entière aux administrateur et commissaire pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les livres et documents de la Société dissoute sont conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société ou à tout autre endroit à désigner par la comparante.

Sur base de ces faits, le notaire a constaté la dissolution de la société.

### *Frais*

Le montant des dépens, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élèvent approximativement à 870.-€.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Righeschi, M.Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 18 décembre 2009. Relation: LAC/2009/55193. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Hesperange, le 11 janvier 2010.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2010019627/55.

(100014096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Ambrona S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 35.497.

L'an deux mille neuf, le seize décembre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AMBRONA S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 16 novembre 1990, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 168 de 1991.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Claudine HAAG, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur René SCHLIM, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Qu'il appert de cette liste de présence que toutes les actions sont présentes ou représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

*Ordre du jour*

1.- Décision sur la mise en liquidation de la société.

2.- Nomination d'un ou de plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide la dissolution de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

*Deuxième résolution*

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur:

Monsieur Jacques RECKINGER, maître en droit, avec adresse professionnelle à L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II, né à Luxembourg, le 14 mars 1965

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilégiés, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J. RECKINGER, C. HAAG, R. SCHLIM et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 24 décembre 2009. Relation: LAC/2009/56897. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 12 janvier 2010.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2010019632/55.

(100013853) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

### **Etablissements Klauner, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7327 Steinsel, 24, rue J.-F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 29.737.

L'an deux mil dix, le sept janvier.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

#### **A COMPARU:**

La société D-PROJECT S.A., ayant son siège social à L-7303 Steinsel, 20, rue des Etangs, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date de ce jour, en voie de formalisation,

ici représentée par ses deux actionnaires à savoir:

Monsieur Kurt Peter DÖHMER, salarié, et son épouse Madame Patrice KLAUNER, gérante, les deux demeurant à L-7303 Steinsel, 20, rue des Etangs.

La comparante prédécrite, par l'intermédiaire de ses prédits actionnaires, a déclaré au notaire instrumentant et demandé acte:

- que par le prédit acte de constitution elle a acquis par voie d'apport en nature l'intégralité des parts sociales de la société ETABLISSEMENTS KLAUNER S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7327 Steinsel, 24, rue J.F. Kennedy, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant le 21 décembre 1988, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 94 du 11 avril 1989, inscrit au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 29.737;

- qu'en conséquence l'article 6 des statuts de cette société est avec adaptation à l'euro à modifier comme suit:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à la somme de quarante-neuf mille cinq cent soixante-dix-huit euros soixante-dix cents (EUR 49.578,70), divisé en deux mille (2.000) parts sociales de vingt-quatre euros soixante-dix-neuf cents (EUR 24,79) chacune.

Les deux mille (2.000) parts sociales appartiennent à la société anonyme D-PROJECT S.A., avec siège social à L-7303 Steinsel, 20, rue des Etangs.

Toutes les parts sociales sont intégralement libérées."

- qu'un article 13 libellé comme suit est ajouté aux statuts:

" **Art. 13.** Lorsque la société ne comporte qu'un seul associé, l'associé unique exerce les mêmes pouvoirs que ceux attribués à l'assemblée des associés dans la société à responsabilité limitée.

Les décisions de l'associé unique prises dans ce cadre sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit. De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit. Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans les conditions normales."

Suite à ces déclarations de la part du nouvel associé de la prédite société ETABLISSEMENTS KLAUNER S.à r.l., Monsieur et Madame Kurt Peter DÖHMER-KLAUNER, en leur qualités d'anciens seuls associés de cette société, confirment que la société anonyme D-PROJECT S.A., préqualifiée, est devenue suite à leurs apports de toutes leurs parts sociales à celle-ci, seule et unique associée de cette société.

Les frais et honoraires du présent acte sont à charge de la société comparante prédécrite.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue aux comparants, connus du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Kurt Peter DÖHMER, Patrice KLAUNER, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 11 janvier 2010. Relation: LAC/2010/1539. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.



POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 18 janvier 2010.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2010018596/50.

(100012637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2010.

---

**PLF Europe S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 2.790.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 49, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 136.813.

—  
*Assemblée générale ordinaire du 15/10/2009*

L'an deux mille neuf,  
et le quinze octobre, à onze heures et trente minutes,

*Première résolution*

L'assemblée décide de transférer son siège social de 180 rue de Rollingergrund L-2440 Luxembourg à 49 boulevard Royal L-2449 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mr Nicolas PIERRE / Mr Franck NAUDE

*Administrateur délégué / Administrateur délégué*

Référence de publication: 2010019804/17.

(100014362) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 janvier 2010.

---

**Polaris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 27 janvier 2006*

En date du 27 janvier 2006, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Mr Francesco Gentiloni Silveri, via Marcella 2, 00153 Rome - Italie, en tant qu'Administrateur Délégué pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 18 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2010018908/15.

(100013453) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---

**Polaris Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 99.179.

—  
*Extrait des résolutions prises lors du Conseil d'Administration du 21 août 2008*

En date du 21 août 2008, le Conseil d'Administration a décidé:

- de nommer Mr Francesco Lorenzetti, via Manin 23, 20121 Milan - Italie, en tant qu'Administrateur Délégué pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 25 janvier 2010.

Pour extrait sincère et conforme

*Le Conseil d'Administration*

Signatures

Référence de publication: 2010018909/15.

(100013457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2010.

---